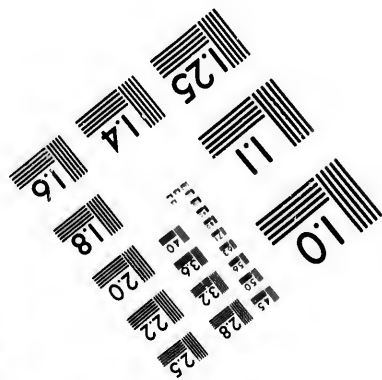
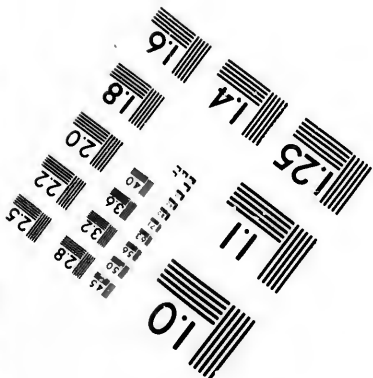
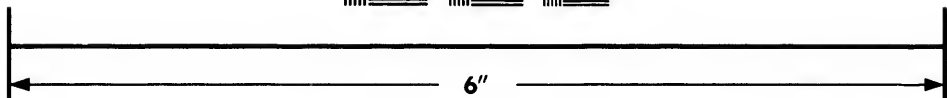
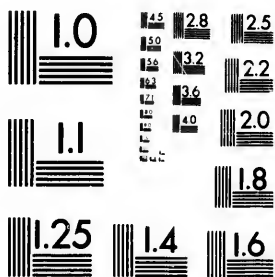


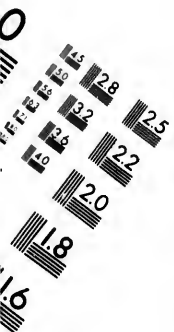
**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The co
to the

The im
possibl
of the
filming

Origina
beginn
the las
sion, o
other o
first pa
sion, a
or illus

The las
shall co
TINUED
whiche

Maps, p
differen
entirely
beginni
right an
required
method

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

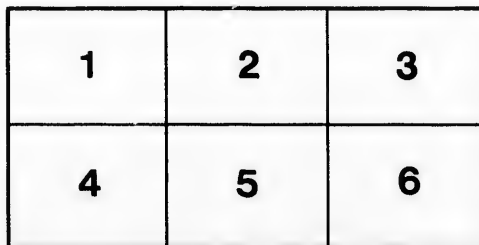
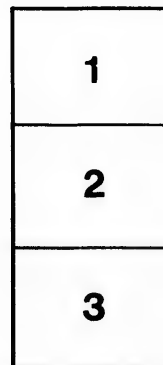
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

aire
c détails
ques du
t modifier
iger une
e filmage

/
uées

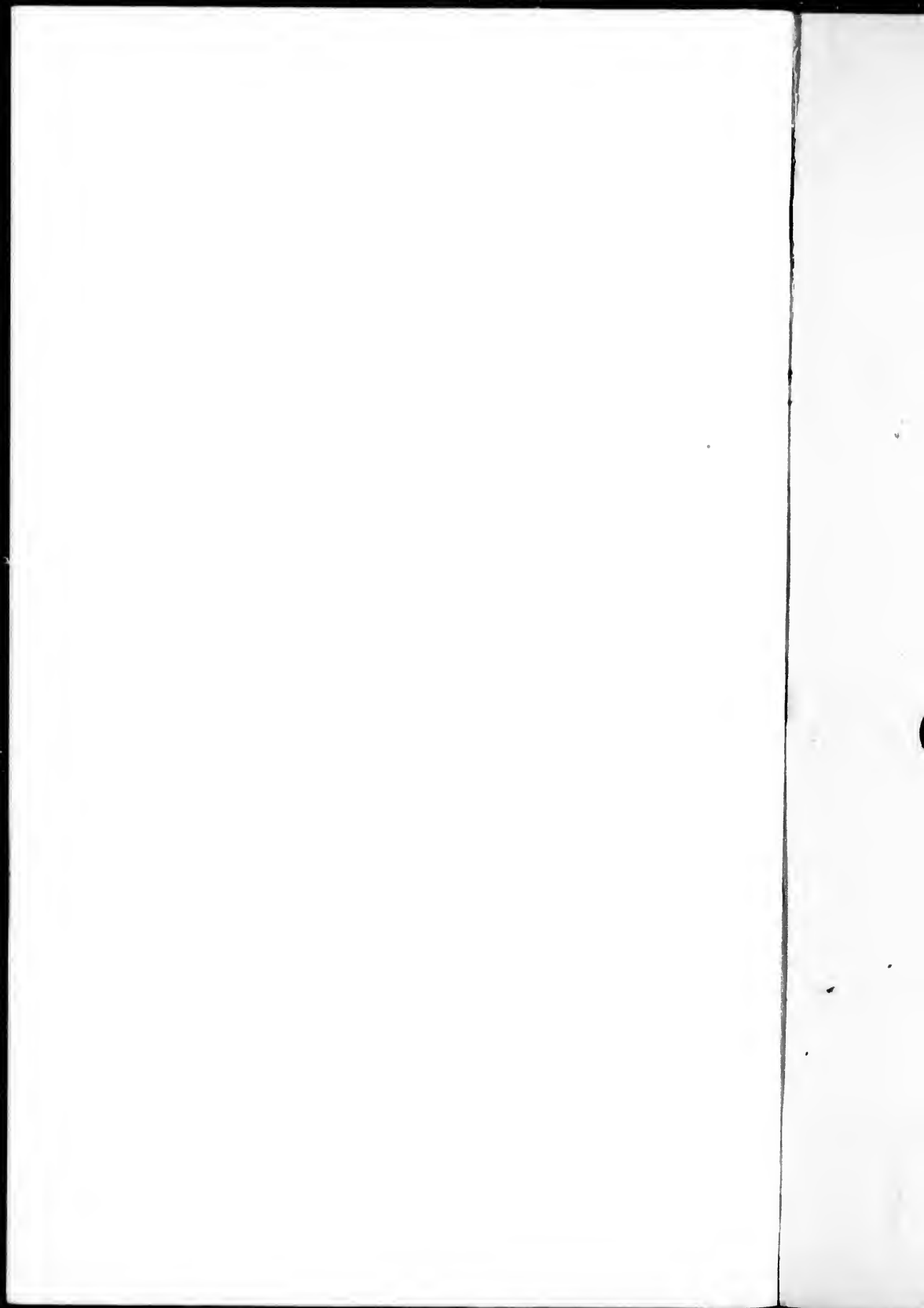
aire

by errata
ned to

ent
une pelure,
façon à



32X



HISTOIRE
DU
CANADA.

see no 1

0

IMPR

no 18439

206

HISTOIRE

DU

CANADA

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS.

PAR

F. X. GARNEAU.

~~~~~  
TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE.  
~~~~~

~~~~~  
TOME TROISIÈME.  
~~~~~

QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR P. LAMOUREUX, NO. 1, RUE BUADÉ.
1859.

PAAP
FL
161
G3
1859
v. 3

18439

Si
me
La
la
plu

HISTOIRE DU CANADA.

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE I.

L'ARMÉE AMÉRICAINE DEVANT QUÉBEC.

1775-1776.

Situation désespérée de la cause métropolitaine en Canada; Québec seul reconnaît la domination anglaise.—Préparatifs de défense.—Un changement, défavorable aux républicains, s'opère graduellement dans l'esprit des Canadiens.—Attaque de Québec le 31 décembre: Montgomery est tué.—Le congrès envoie des secours et une nouvelle adresse aux Canadiens.—Arrivée de Franklin, de Chase et de Carroll, qui les invitent à se joindre à la confédération.—Conduite du peuple dans cette circonstance mémorable.—Les républicains manquent de tout et sont décimés par les maladies.—Le gouverneur reçoit des secours.—Le siège de Québec est levé.—Les Américains, battus près des Trois-Rivières, évacuent le Canada.—Ils sont plus heureux dans le Sud, où la campagne se termine à leur avantage.—Proclamation de leur indépendance le 4 juillet 1776.—Débats dans le parlement britannique.—Fameuse campagne du général Burgoyne dans la Nouvelle-York: combats de Huberton, de Benington, de Freeman's farm, etc.—L'armée anglaise, cernée à Saratoga, met bas les armes.—Le congrès et le comte d'Estaing, amiral des flottes françaises, exhortent inutilement les Canadiens à se joindre à la nouvelle république.

L'ARRIVÉE soudaine du gouverneur à Québec ne fit que confirmer la situation désespérée de la cause anglaise en Canada. La capitale était, à peu près, le seul endroit qui reconnût encore la suprématie de la métropole. Le clergé, les seigneurs et la plupart des hommes de lois étaient toujours dévoués à l'Angle-

terre ; mais ils étaient dispersés dans les villes et dans les campagnes, et comme perdus dans la foule. Cependant leur influence était assez puissante pour qu'ils pussent espérer de diriger plus tard la volonté populaire dans toutes les parties du pays ; mais, pour le moment, les royalistes en dehors de Québec étaient réduits au silence.

Cette ville ne contenait à cette époque qu'une population de 5,000 âmes. La garnison se composait de 1800 hommes, dont 550 Canadiens. C'était un mélange de soldats, de miliciens et de matelots, abondamment pourvus de munitions de guerre et de bouche pour huit mois. Les fortifications avaient été considérablement augmentées depuis la dernière guerre, et l'on n'avait pas cessé d'y travailler depuis le commencement des hostilités. Les murailles, du côté de la campagne, étaient garnies de mortiers et de canons ; du côté de la rivière Saint-Charles et du fleuve, il y avait sur le bord du cap, au-dessus de la basse ville, des palissades et des murs hérissés de grosse artillerie. La basse ville même était défendue, au centre, par des batteries, placées sur les quais, et vers ses deux extrémités, par des barricades. Au bout de la rue Champlain, dans un endroit qui se trouve au-dessous de la citadelle qu'on a bâti depuis, on avait dressé deux barrières, à quelque distance l'une de l'autre, avec du canon, pour fermer le sentier étroit qui courait entre le pied de la falaise et le fleuve. A l'autre extrémité de la basse ville, le bout des rues Saint-Pierre et Saut-au-Matelot avait été barricadé, et le quai, où se terminait cette barricade, était couvert d'artillerie. A une centaine de toises plus loin, une autre barrière avait été élevée dans la vieille rue Saut-au-Matelot, seule et étroite issue qui existait alors entre le cap et la rivière Saint-Charles pour communiquer du Palais à la basse ville. Plus de 150 bouches à feu étaient en batterie dans la haute et dans la basse ville aux premiers jours de décembre. Si les assiégeants avaient été plus nombreux, il eût fallu une garnison de sept ou huit mille hommes pour défendre Québec ; mais celle qui était dans la ville était plus que suffisante pour repousser les forces de l'ennemi. En effet, les Américains furent presque toujours moins nombreux que la garnison ; et l'on ne sait ce qui étonne le plus dans ce siège ou de la hardiesse inconsidérée du

général Montgomery, ou de la prudence craintive du général Carleton.

Le colonel Arnold n'eut pas été plutôt renforcé par les troupes de Montgomery, que, sans attendre ce général, qui marchait plus lentement, il reparut devant Québec à la tête de 900 Américains et des Canadiens du colonel Livingston. La fidélité des classes supérieures à la cause métropolitaine laissait ces Canadiens sans chefs, de sorte qu'ils se trouvaient conduits dans cette occasion par des étrangers. En rejoignant son armée, Montgomery fit investir complètement la ville et occuper Beauport, la Canardière et Sainte-Foy, où il établit son quartier général. Il y a lieu de croire que son dessein n'était pas de faire un siège dans les règles et d'entrer dans la place par la brèche, car il n'avait ni ingénieurs ni artillerie de siège pour une pareille opération. Son but était plutôt de tâcher d'enlever Québec par un coup de main ; et les batteries qu'il fit élever à Saint-Roch et sur le chemin Saint-Louis, à 700 verges des murailles, ne devaient servir probablement qu'à couvrir son camp et à mieux voiler son dessein.

Toutefois ce n'était pas chose facile que de surprendre une ville fortifiée et défendue par une garnison vigilante. Le désir de terminer par une action d'éclat les succès qui avaient couronné ses armes depuis qu'il était entré dans le pays, put faire mépriser à Montgomery les obstacles que présentait son entreprise. Mais il fallait du temps pour attendre l'occasion ; et, outre l'insuffisance de ses forces, il manquait d'argent et de vivres. Ses soldats, mal vêtus et peu accoutumés au climat rigoureux de la province, furent bientôt en proie à la petite vérole, qui continua de les décimer tout l'hiver. Le besoin d'argent, de vivres et de vêtements, augmenta ses difficultés ; la division qui se mit entre le colonel Arnold et ses officiers vint bientôt les accroître.

Les Canadiens, qui avaient tout perdu dans la guerre précédente par le papier du gouvernement, refusaient de recevoir celui du congrès, et les habitants de la campagne qui s'étaient montrés les plus zélés pour la cause de l'indépendance, commençaient à se refroidir. Le plus grand nombre ignoraient les démarches de deux marchands de Montréal, nommés Price et Walker, qui avaient pris sur eux de les représenter au congrès

américain. D'ailleurs l'instinct populaire, si délicat en fait d'honneur national, se trouvait blessé du rôle presque humiliant que jouaient les Canadiens. Ils s'apercevaient que petit à petit les Américains s'emparaient de l'autorité; qu'ils décidaient de tout sans presque consulter les habitants; qu'ils nommaient les officiers, convoquaient les assemblées publiques, etc., sans demander leur consentement. Quelques Canadiens commencèrent à regarder comme une faute d'avoir laissé entrer dans le pays et se répandre au milieu d'eux des troupes en armes, à la merci desquelles ils se trouvaient sans moyen de protection. C'était là, en effet, une de ces erreurs qu'on ne tarde jamais à regretter. Ces réflexions les remplissaient d'une inquiétude à laquelle se mêlait un peu de honte. Les hommes opposés au congrès profitèrent habilement de toutes les circonstances pour augmenter l'éloignement qui se manifestait de plus en plus parmi le peuple pour la cause de la révolution. L'apparence déguenillée des troupes du colonel Arnold, leur petit nombre, la conduite arbitraire de quelques-uns de leurs officiers, le moindre fait enfin devenait pour eux un sujet de critique ou de sarcasme, qu'ils tournaient contre les "congréganistes," comme ils nommaient les Canadiens qui partageaient les idées du congrès. La prudence du général Montgomery contribua beaucoup, tant qu'il vécut, à empêcher l'explosion de sentiments d'hostilité chez le peuple, qui se disait déjà tout bas qu'il vaut mieux obéir à des compatriotes, quelle que soit la forme du gouvernement, que d'être redevable de sa liberté aux étrangers. Montgomery montrait beaucoup d'adresse pour ménager les différentes classes, et surtout pour ne point alarmer les intérêts les plus sensibles, ceux qui sont fondés sur des privilèges. Quoiqu'il connût les sentiments intimes des personnes qui jouissaient de ces privilèges, il leur montrait les plus grands égards; et comme s'il eût ignoré les efforts du clergé pour nullifier les effets de la propagande révolutionnaire, il fit respecter partout la religion et ses ministres. Il promettait le libre exercice des cultes et la protection des biens religieux. Il assurait qu'une convention provinciale, composée de représentants librement élus, serait convoquée pour établir la forme de gouvernement qui convenait au pays. Le peuple avait d'abord été séduit par cette déclaration. Mais les hautes classes s'étaient agitées, et ils avaient persuadé aux

hab
repe
p
moy
yali
de l
lade
fort
gros
trou
ava
hom
Mon
réus
naiss
post
M
comp
fauss
corps
la cit
de ce
ville,
devai
que l
Arno
bourg
Mate
plus f
entres
matin
sur le
conna
ces m
diffère
cendit
suivan
donne
Il étai

habitants que tout cela n'était qu'une illusion, à laquelle ils se repentiraient bientôt d'avoir ajouté foi.

Pour arrêter la défection, Montgomery ne vit plus d'autre moyen que la prise de Québec et la destruction du foyer de royalisme qui s'y était conservé. Aussi se prépara-t-il à profiter de la première nuit favorable qui s'offrirait pour tenter l'escalade. Celle du 30 au 31 décembre lui parut propice : elle était fort obscure, et il tombait une neige épaisse, poussée par un gros vent, dont le bruit empêchait de rien entendre de loin. Les troupes prirent les armes et furent haranguées par leur général avant de marcher à l'assaut. Elles formaient à peine 13 à 1400 hommes effectifs. Avec une pareille disproportion de forces, Montgomery ne pouvait compter que sur une surprise pour réussir ; mais déjà, depuis plusieurs jours, le gouverneur connaissait par des déserteurs le projet des assiégeants, et tous les postes de Québec avaient redoublé d'attention.

Montgomery divisa ses troupes en quatre corps. Le premier, composé des Canadiens du colonel Livingston, devait faire une fausse attaque du côté de la porte Saint-Jean ; le deuxième corps, commandé par le major Brown, était chargé de menacer la citadelle. Pendant que la garnison, attentive aux mouvements de ces deux divisions, serait occupée à la défense de la haute ville, les deux autres corps, chargés de la véritable attaque, devaient pénétrer dans la basse ville, et ensuite dans la haute, que les Américains croyaient ouverte de ce côté. Le colonel Arnold était chargé d'enlever avec 450 hommes, venus du faubourg Saint-Roch, les barricades et les batteries du Saut-au-Matelot ; le général Montgomery lui-même s'était réservé la plus forte colonne, pour enlever la barrière de Près-de-Ville, et entrer dans la place par la rue Champlain. A deux heures du matin, toutes les troupes étaient réunies : les unes avaient mis sur leurs chapeaux de petites branches de pruche pour se reconnaître au milieu des ennemis ; les autres, des écoriteaux avec ces mots : " Liberté ou la mort." Elles allèrent se placer aux différents postes qui leur étaient assignés. Montgomery descendit par la côte du Foulon, et s'avança avec sa colonne, en suivant le rivage, jusqu'à l'anse des Mères, où il s'arrêta pour donner le signal à toutes les colonnes de marcher à l'attaque. Il était près de quatre heures du matin. Deux fusées furent

lancées, et aussitôt plusieurs signaux, que se firent les assaillants, furent aperçus par les sentinelles de la ville, qui donnèrent l'alarme. En arrivant à leur poste, les troupes chargées de défendre les remparts du côté de la campagne, essayèrent une forte mousqueterie. Elles y répondirent avec vivacité.

Cependant Montgomery, suivi de ses officiers, s'était remis en marche à la tête de sa colonne, qui était très-étendue. Le sentier sinueux par lequel il cheminait, pratiqué entre le fleuve et un rocher perpendiculaire, était à peine assez large pour laisser passer un homme seul; il était en outre embarrassé de glaçons, que la marée y avait accumulés, et de la neige qui tombait. Montgomery atteignit néanmoins la première barrière de Près-de-Ville, qu'il franchit sans difficulté; mais la seconde était défendue par une batterie masquée de sept pièces de canon, et une garde de 50 hommes, commandée par le capitaine Chabot.* Les artilleurs, rangés près de leurs pièces chargées à mitraille, attendaient, la mèche allumée, l'apparition de l'ennemi. Montgomery fut surpris en voyant ce poste si bien préparé à le recevoir. Il s'arrêta un instant, à cinquante verges de la batterie, comme pour se consulter avec ceux qui le suivaient, puis tous ensemble ils s'élancèrent vers la barricade. Lorsqu'ils n'en furent qu'à quelques pas, le capitaine Chabot donna l'ordre de faire feu. Des cris et des gémissements suivirent cette décharge terrible. Le général Montgomery, ses deux aides de camp, plusieurs officiers et soldats étaient tombés sous ce feu d'enfilade. Le colonel Campbell, sur qui retonbait le commandement de la colonne, voyant la confusion et la frayeur où étaient ses gens, sans tenter de donner l'assaut à la barrière, sans même tirer un coup de fusil, ordonna la retraite, qui fut une véritable fuite.

En ce moment, le colonel Arnold, après avoir traversé Saint Roch et le Palais, s'avancait pour forcer la première barricade qui barrait la vieille rue Saint-au-Matelot, lorsqu'en défilant sous le rempart de la haute ville, d'où l'on faisait un feu très-vif, il fut atteint d'une balle qui lui fracassa la jambe. Il fut remplacé par le capitaine Morgan, ancien perruquier de Québec, mais officier plein de bravoure, qui marcha droit à la barrière, l'escalada, après avoir blessé la sentinelle, et enleva le poste

* Manuscrit de Sanguinet.

avec tous ceux qui le gardaient. Il ne perdit qu'un seul homme dans cette attaque : c'était le Canadien qui lui servait de guide, et dont la mort l'obligea de suspendre sa marche jusqu'au jour. Il fut rejoint bientôt après par le lieutenant-colonel Green et le reste de la colonne, au moment où une scène singulière se passait au milieu de ses soldats. Une partie des citoyens de la ville, réveillés par les tambours qui battaient le rappel, accouraient au poste du Saut-au-Matelot, où ils devaient se rassembler en cas d'attaque, lorsque, rencontrant les Américains, ceux-ci leur présentèrent la main en criant, "Vive la liberté!" Quelques-uns s'échappèrent, les autres furent retenus prisonniers.

A la pointe du jour la colonne ennemie occupa toutes les maisons depuis la barrière qu'elle avait enlevée jusqu'à la seconde, qui était placée dans la rue Saint-Jacques, à deux cents pas environ plus loin. Une poignée de Canadiens, qui s'étaient jetés en avant, défendirent ce terrain pied à pied avec beaucoup d'obstination, malgré la grande supériorité des ennemis, qui crièrent plusieurs fois, en nommant des citoyens de la ville : "Amis, êtes-vous là?" et qui, arrivés près de la dernière barrière, dressèrent des échelles pour la franchir ; mais le feu de ses défenseurs devint si meurtrier qu'ils furent forcés de reculer et de se réfugier dans les maisons. Alors un milicien de la ville, nommé Charland, homme aussi robuste qu'intépide, s'avança au milieu des balles et tira les échelles en dedans de la barricade. Cette barrière était défendue par la compagnie du capitaine Dumas, engagée dans le moment avec les Américains qui tiraient des maisons. Les combattants ainsi placés formaient un angle, dont le côté parallèle au cap était occupé par les assaillants, et le côté coupant la ligne du cap à angle droit et courant au fleuve, était défendu par les assiégés, qui avaient une batterie à leur droite. Le capitaine Dumas vit bientôt arriver pour le soutenir, les Canadiens du capitaine Marcoux, des artilleurs et des fantassins anglais.

Le général Carleton, ayant appris la retraite de la colonne qui avait attaqué Près-de-Ville, et voyant par leurs manœuvres que les troupes qui avaient menacé la porte Saint-Jean et le cap aux Diamants, n'avaient pas voulu faire d'attaque sérieuse, réunit ses principales forces au Saut-au-Matelot. Il ordonna au capitaine Laws de prendre 200 hommes, de sortir de la haute

ville par la porte du Palais, et, en s'enfonçant dans la rue Saint-Charles et la vieille rue Saut-au-Matelot, d'attaquer les ennemis en queue vigoureusement. Il chargea en même temps le capitaine McDougall de l'appuyer avec sa compagnie. Laws entra dans une maison où se trouvaient plusieurs officiers américains en délibération. A sa vue ils mirent l'épée à la main; mais celui-ci leur dit qu'il était à la tête d'un gros détachement, et qu'ils seraient tous massacrés s'ils ne se rendaient sur-le-champ; ce qu'ils firent après s'être assurés, en regardant par la fenêtre, qu'il était en effet suivi d'un grand nombre d'hommes.

Le général Carleton avait aussi envoyé l'ordre au major Nairne et au capitaine Dambourges d'aller avec un fort détachement soutenir les troupes qui combattaient dans la basse ville. Lorsqu'ils furent arrivés sur ce point, il fut résolu de prendre l'offensive et d'attaquer les maisons occupées par l'ennemi. Aussitôt le capitaine Dambourges et les Canadiens sautèrent en dehors des barricades et allèrent planter les échelles contre la première maison occupée par les Américains, et qui fut enlevée.* Le major Nairne en fit autant de son côté. Ces deux officiers s'emparèrent ainsi des maisons les unes après les autres. Les Américains se trouvaient assaillis par tous les côtés à la fois. Refoulés en tête, abordés vivement en queue, cernés par des forces supérieures, ayant leur ligne de retraite coupée, ils prolongèrent en vain la résistance quelque temps: ils furent obligés de poser les armes. Toute la colonne d'Arnold fut faite prisonnière; et le gouverneur, profitant de sa victoire, fit enlever la batterie de Saint-Roch, qui n'avait pas cessé de tirer sur la ville pendant l'attaque.

Le feu avait été très-vif au Saut-au-Matelot, et l'on croyait avoir fait des pertes considérables; mais elles se trouvèrent heureusement réduites à peu de chose. Celles des Américains furent grandes en prisonniers; et la mort de Montgomery était

* " Le sieur Dambourges monta par une fenêtre au moyen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs Canadiens, et défonça la fenêtre du pignon de la maison. Il y trouva plusieurs Bostonais. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça avec sa baïonnette et entra dans la chambre avec plusieurs Canadiens qui le suivaient, animés d'un même courage, lesquels jetèrent la frayeur parmi les Bostonais, qui se rendirent prisonniers."—Journal de Sanguinet.

irréparable. On trouva son corps à moitié enseveli sous la neige, avec douze autres cadavres, à une petite distance de la barrière par où il avait voulu pénétrer dans la ville. Les officiers de son armée qui étaient prisonniers, et qui ignoraient ce qu'il était devenu, ayant reconnu son épée entre les mains d'un officier de la garnison, n'eurent plus de doute sur son sort et se mirent à verser des larmes. Le gouverneur le fit enterrer décentement dans l'intérieur de la ville avec les honneurs militaires, voulant par là rendre hommage à la mémoire d'un capitaine qui s'était distingué par sa modération et son humanité depuis qu'il commandait les troupes du congrès.

Après cet échec, qui les avait beaucoup affaiblis, les assiégeants voulurent continuer le blocus de la ville ; mais ils furent obligés de s'en éloigner de deux à trois milles. Leur position devenait extrêmement difficile. Rongés par les maladies, dépourvus de vivres, et perdant tous les jours la sympathie des Canadiens, ils voyaient graduellement disparaître leurs dernières espérances.

Le gouverneur, qui avait alors une supériorité numérique bien décidée, résolut néanmoins de rester sur la défensive jusqu'au printemps, et d'attendre, pour sortir de la ville, l'arrivée des secours qu'il avait fait demander d'Angleterre. Il craignait avec raison beaucoup plus les idées que les armes des Américains, qui restèrent maîtres du pays encore quelque temps.

La lutte désormais allait plutôt se continuer entre les militaires des deux partis qu'entre les royalistes et le congrès. Tout le peuple, vers la fin de l'hiver, voulait se retirer entièrement de la lice et garder la neutralité ; il exigeait toutefois dans les campagnes, que le parti royaliste restât tranquille, car M. de Beaujeu, ayant rassemblé dans le mois de mars, 350 hommes dans les paroisses de la rive droite du Saint-Laurent, au-dessous de Québec, pour aller au secours de cette ville, aussitôt d'autres Canadiens marchèrent contre lui avec un détachement américain, surprirent son avant-garde, tuèrent et blessèrent plusieurs hommes, et auraient massacré le reste sans les officiers qui les en empêchèrent. On vit dans cette escarmouche les enfants se battre contre leurs pères, et les pères, contre leurs enfants. M. de Beaujeu ne jugea pas à propos d'aller plus loin

après cette manifestation populaire, et il renvoya ses gens dans leurs foyers.

Cependant le général Schuyler avait été informé de l'échec éprouvé devant Québec et de la mort de Montgomery, par le colonel Arnold, qui avait succédé à ce dernier dans le commandement. Il pria le congrès de la manière la plus pressante d'envoyer immédiatement 3,000 hommes en Canada. Il ajoutait qu'on ne pouvait rien retrancher de ce nombre, si l'on voulait réparer les pertes déjà essuyées et soutenir la cause commune dans cette province. Washington, qui ne pouvait détacher autant de soldats de son armée sans l'exposer, engagea le Massachusetts, le Connecticut et le Nouveau-Hampshire à envoyer chacun un régiment au Canada; et comme le papier américain avait peu ou point de cours dans ce pays, le congrès y fit passer du numéraire. Il ordonna aussi d'y lever 1,000 Canadiens, outre le corps du colonel Livingston, et de les placer sous les ordres de Moses Hazen, qui avait résidé longtemps au milieu d'eux.

Le congrès adressa une nouvelle proclamation aux Canadiens. Il leur disait : " Tel est le sort des choses humaines, les meilleures causes sont exposées aux vicissitudes de la fortune. Mais le courage des âmes généreuses, éclairées et inspirées par le soleil de la liberté, grandit avec les obstacles. Huit bataillons se lèvent pour voler au secours de votre province; et si elle a besoin de plus de renforts, on les lui fournira." Le congrès les pria encore une fois, de saisir l'occasion favorable qui s'offrait de prendre part à la glorieuse conquête de l'indépendance. Il recommandait de former des associations de paroisses, et d'élire des députés à la fois pour former une assemblée provinciale et pour les représenter au congrès. Mais les Canadiens, refroidis de plus en plus et toujours soumis à l'influence calme, mais efficace du clergé et de la bourgeoisie, toute monarchique, entendirent ces paroles avec une indifférence qui marquait le changement qui s'était opéré dans leurs idées depuis l'automne; ils ne sortirent point de leur inaction.

Informées de ce qui se passait, les provinces américaines résolurent d'envoyer au Canada, pour ranimer le zèle expirant de la population, des commissaires distingués par leurs lumières et par leur patriotisme. Le célèbre Franklin, M. Chase, membre

émine
cette
d'eng
de Ba
près d
mars,
mes d
faire é
munes
seulen
leton,
regard
pendan
les cor
connai
pleine
soumis
anglais
pourra
raient
grès ét
les aut
lois do
raient
Les
serait p
qu'il y
nation,
conféde
pour sa
solenne
de sa r
biens;
à l'aut
législat
autres
ques, jo
religion
soutien

éminent du congrès, et M. Charles Carroll furent choisis pour cette mission. Ce dernier, par une résolution spéciale, fut prié d'engager son frère, ex-jésuite, qui mourut en 1815 archevêque de Baltimore, à les accompagner pour user de son influence auprès du clergé catholique. Leurs instructions, qui sont du 20 mars, les chargeaient de représenter aux Canadiens, que les armes des colonies confédérées avaient été portées chez eux pour faire échouer les projets de la cour de Londres contre leurs communes libertés. Les colonies, devaient-ils dire, espéraient non-seulement prévenir les machinations hostiles du gouverneur Carleton, mais donner encore aux Canadiens, que les Américains regardaient comme des frères, les moyens d'assurer leur indépendance. Les intérêts des deux pays étaient inséparables : si les confédérés obtenaient, comme ils n'en doutaient pas, la reconnaissance entière de leurs droits, les Canadiens auraient pleine liberté de participer avec eux à ces bienfaits, ou de rester soumis à tous les actes de tyrannie qu'il plairait aux ministres anglais d'exercer à leur préjudice ; dans le premier cas, ils pourraient se donner telle forme de gouvernement qu'ils croiraient la plus propre à leur bonheur, parce que le désir du congrès était de les faire entrer dans l'Union sur le même pied que les autres provinces, et il garantissait à toutes un système de lois douces et équitables, avec les différences locales qui pourraient être agréables à chacune d'elles.

Les commissaires devaient annoncer que la France n'embrasserait point la cause de la Grande-Bretagne ; bien au contraire, qu'il y avait raison de croire que son intérêt, comme son inclination, était de vivre en bonne intelligence avec les provinces confédérées. Ils devaient déclarer que les insurgents tenaient pour sacré le principe de la liberté de conscience, et promettre solennellement au peuple, au nom du congrès, le libre exercice de sa religion ; au clergé, la jouissance pleine et entière de ses biens ; et assurer que la direction de tout ce qui avait rapport à l'autel et à ses ministres serait laissée aux Canadiens et à la législature qu'ils voudraient bien se donner, pourvu que tous les autres chrétiens pussent également remplir des charges publiques, jouir des mêmes droits civils et politiques et professer leurs religions, sans être tenus de payer de dîme ou de taxe pour le soutien du clergé. Enfin les commissaires devaient démontrer

aux Canadiens la nécessité de prendre sans délai des mesures décisives pour se mettre sous la protection de la confédération ; leur faire part du mode que les provinces anglaises employaient elles-mêmes pour connaître l'opinion du peuple ; conduire les affaires d'une manière régulière par des comités d'observation et d'inspection dans chaque arrondissement, et par des conventions et des comités de sûreté dans chaque province, et presser l'assemblée d'une convention, l'établissement d'une presse libre et l'organisation d'un nouveau gouvernement en union avec ceux des autres provinces.

Les commissaires partirent de New-York le 2 avril 1775, et n'arrivèrent à Montréal que le 29. Franklin resta dans cette ville jusqu'au 11 mai, et repartit pour son pays peu de jours après la levée du siège de Québec. Le P. Carroll le suivit le lendemain. Franklin n'avait pas été longtemps en Canada sans voir que tous ses efforts seraient inutiles. En effet, quant à lui, les Canadiens savaient la part qu'il avait prise pour engager l'Angleterre à faire la conquête de leur pays, quinze ans auparavant ; et le congrès avait fait une faute en l'envoyant auprès d'eux, parce que son nom devait plutôt réveiller dans les cœurs des souvenirs de vengeance et d'hostilité, que des sentiments de sympathie et d'union.

La mission de ces envoyés était, comme on vient de le voir, d'engager les Canadiens à joindre la révolution ; mais s'ils ne pouvaient les rallier entièrement à leur cause, ils devaient tâcher de leur faire au moins garder la neutralité, afin de faciliter l'occupation militaire de leur pays, et pour que l'on pût s'y maintenir, même malgré eux, si cela devenait ensuite nécessaire.

Pendant que Franklin s'acquittait de sa mission auprès du peuple canadien, le P. Carroll, en sa qualité d'ecclésiastique, visitait une partie des membres du clergé de Montréal et des campagnes. Il eut encore moins de succès que Franklin. Vainement voulut-il faire valoir les raisons qui pouvaient avoir quelque poids sur les hommes auxquels il s'adressait : on sut en trouver d'autres pour y répondre. On lui fit observer que depuis l'acquisition du Canada par la Grande-Bretagne, les habitants n'avaient eu à se plaindre d'aucune agression ; qu'au contraire le gouvernement avait fidèlement rempli toutes les sti-

pulations des traités; qu'il avait sanctionné et convert de sa protection les anciennes lois et les anciennes coutumes, et laissé subsister l'organisation judiciaire française et les formes de leurs procédures avec une attention scrupuleuse, qui méritait leur respect et leur gratitude. Carroll répliqua que le congrès avait expressément déclaré, que si les Canadiens voulaient se réunir aux provinces qu'il représentait, leur culte et les biens des ordres religieux seraient respectés, et que les catholiques, au lieu d'être simplement tolérés, comme ils l'étaient par l'Angleterre, auraient les mêmes droits que les membres des autres religions. "Quant à cela, dirent les prêtres canadiens, le gouvernement britannique ne nous laisse rien à désirer: tous les monastères jouissent de leurs biens; les missions fleurissent, et l'autorité va jusqu'à rendre les honneurs militaires à nos cérémonies religieuses. D'après le principe que la fidélité est due à la protection, le clergé ne peut enseigner la doctrine que la neutralité est compatible avec ce qui est dû au gouvernement établi." On rappela alors à Carroll que dans les provinces américaines la religion catholique n'avait jamais été tolérée; que les prêtres en étaient exclus sous des peines très-sévères, et que les missionnaires chez les sauvages étaient traités avec rigueur et cruauté. Les Canadiens n'étaient pas persuadés que ces mesures rigoureuses fussent l'œuvre exclusive du gouvernement royal, parce que, quand il s'agissait de catholiques, on n'était jamais bien prompt à faire respecter le droit sacré de conscience. Enfin il y avait de grandes contradictions entre l'adresse du congrès au peuple de la Grande-Bretagne, du 21 octobre 1774, et celle au peuple du Canada: l'acte de Québec de la même année ne faisait que confirmer ce droit de conscience, en garantissant aux Canadiens le libre exercice de leur religion, la jouissance de leurs biens religieux, et en les dispensant du serment du test; et cependant le congrès, animé par un esprit contraire, avait, dans son adresse au peuple anglais, demandé la proscription de leur religion, de leurs lois, de toutes leurs institutions, en un mot, leur complet asservissement. "Comment, après l'expression de sentiments si hostiles, le clergé canadien peut-il mettre une pleine confiance dans la déclaration que fait le congrès dans son adresse aux Canadiens, par ces paroles: "Nous connaissons trop bien les sentiments

“ généreux qui distinguent votre nation pour croire que la diffé-
 “ rence de religion vous empêche de contracter une alliance
 “ cordiale avec nous. Vous savez que la nature transcendante
 “ de la liberté élève ceux qui s’unissent pour sa cause au-des-
 “ sus de toutes ces faiblesses d’un esprit étroit. Les cantons
 “ suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité.
 “ Leur confédération est composée d’États catholiques et d’É-
 “ tats protestants, qui vivent ensemble dans la concorde et la
 “ paix ; et depuis qu’ils ont bravement conquis leur liberté, ils
 “ ont pu défier et battre tous les tyrans qui ont osé envahir
 “ leur territoire.”

La contradiction qu’il y avait entre l’adresse au peuple an-
 glais et l’adresse au peuple canadien portait partout ses fruits.
 Lorsqu’on lut dans une assemblée nombreuse de royalistes la
 partie de la première adresse qui avait rapport à la réorganisa-
 tion du Canada, et la peinture qu’on faisait de la religion et des
 usages de ses habitants, l’assemblée ne put s’empêcher d’expri-
 mer son ressentiment par des exclamations pleines de mépris.
 “ O le traître et perfide congrès ! s’écria-t-on. Bénissons notre
 bon prince, restons fidèles à un roi dont l’humanité est con-
 séquente et s’étend à toutes les religions ; abhorrons ceux qui
 veulent nous faire manquer à notre loyauté par des actes désho-
 norants, et dont les promesses sont mensongères.”

Ainsi les propositions solennelles du congrès finissaient par
 n’être plus écoutées, et le clergé et les seigneurs reprenaient
 leur influence sur le peuple ; car la bonne politique repose sur
 une franchise éclairée, et non sur des subterfuges et des finesses
 diplomatiques.

Quelques hommes font aujourd’hui des reproches au clergé,
 aux seigneurs, à la bourgeoisie, de leur résolution plus impré-
 voyante encore, disent-ils, qu’intéressée. Ils regrettent que
 d’injustes préjugés aient pu faire perdre à leurs compatriotes
 l’occasion d’obtenir leur indépendance et leur liberté, sans ver-
 ser peut-être une goutte de sang, car une fois expulsés du pays,
 les Anglais n’y seraient jamais revenus ; ils ne peuvent conce-
 voir comment ils aient pu fermer les yeux sur les offres des co-
 lonies confédérées, qui s’engageaient à recevoir les Canadiens
 dans leur alliance aux conditions qu’elles avaient acceptées
 pour elles-mêmes, c’est-à-dire en leur laissant la faculté de so

don
 ble,
 de c
 men
 quel
 de l
 quel
 nom
 voir
 tre i
 une
 sem
 a tou
 A
 avait
 en in
 malg
 ques
 tant,
 terre
 leurs
 devoi
 leur m
 anglo
 No
 tendre
 bec.
 eût pu
 décen
 de se
 ler, qu
 des se
 Arnol
 Il en
 à Nev
 Wo
 Thom
 faire l
 La mis

donner telle forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenable, pourvu qu'elle fût républicaine et qu'elle admit la liberté de conscience. Au lieu de cela qu'a-t-on eu, disent-ils amèrement ? Le gouvernement despotique de 1774, dans lequel quelques Canadiens ont été admis par politique ; la constitution de 1791, avec une législature à trois branches, sur deux desquelles ils n'ont jamais eu d'influence, puisqu'elles étaient à la nomination de la métropole, qui conserva en réalité tout le pouvoir ; l'union des deux Canadas en 1840, afin de faire disparaître insensiblement notre nationalité, en nous assujettissant à une majorité anglaise ! Dans cette longue période d'asservissement, d'injustices et d'humiliations, le personnel de l'exécutif a toujours été étranger et hostile aux Canadiens.

A ces reproches on répond avec beaucoup de raison, qu'il n'y avait pas de sûreté à prendre des engagements avec un peuple en insurrection et dont la cause était loin d'être gagnée ; que, malgré ses promesses, il n'était pas prudent pour des catholiques d'origine française de se fier à un congrès anglais et protestant, qui venait même de faire de vives remontrances à l'Angleterre sur la protection qu'elle semblait accorder à leurs lois, à leurs institutions et à leurs autels ; qu'enfin la loyauté faisait un devoir aux Canadiens de rester fidèles à leur prince, et que leur nationalité aurait couru plus de dangers avec une république anglo-américaine qu'avec une monarchie européenne.

Nous avons dit que le gouverneur Carleton avait résolu d'attendre l'arrivée des secours d'Angleterre pour sortir de Québec. Il se tint en conséquence renfermé dans la ville, quoiqu'il eût pu chasser les assiégeants loin de lui après leur échec du 31 décembre. Son immobilité donna le temps aux Américains de se remettre et de recevoir des renforts. Le général Schuyler, qui commandait sur la frontière, s'empressa de leur envoyer des secours. Le général Wooster, qui vint succéder au colonel Arnold, voulut établir de nouvelles batteries contre la ville. Il en éleva une à la Pointe-Lévi et une autre sur les buttes à Neveu ; mais elles ne firent aucun effet.

Wooster fut remplacé dans le mois de mai par le général Thomas, qui ne trouva que 1,000 hommes environ en état de faire le service, sur les 1900 qui étaient portés sur les rôles. La misère, les fatigues et la petite vérole retenaient le reste à

l'hôpital. On avait résolu, dans un conseil de guerre tenu à Montréal, de fortifier la rive droite de la rivière Jacques-Cartier, et de construire des chaloupes canonnières à Chambly ; mais dans l'état des choses, ce projet ne put s'exécuter. Les hommes et les munitions, tout manquait ; il ne restait plus de vivres que pour six jours, et l'éloignement croissant des Canadiens rendait les approvisionnements très-difficiles. Dans ces circonstances, après avoir reconnu l'impossibilité de prolonger plus longtemps le siège sans exposer son armée à une ruine certaine, et sachant d'ailleurs qu'il pouvait arriver à chaque instant des secours à la ville, le général Thomas songea à donner l'ordre de la retraite ; mais il ne voulut pas se retirer sans avoir fait une dernière tentative sur la place, en usant d'un stratagème qui ne devait avoir aucun succès. Il lança un brûlot contre les navires en hivernage dans le port, afin que l'incendie attirât l'attention des assiégés de ce côté, et que ses troupes pussent monter à l'assaut par surprise. Mais le brûlot se consuma sans atteindre les navires, et l'attaque n'eut pas lieu. Au surplus, dans le moment même on signala des vaisseaux anglais ; et le général Thomas eut à peine le temps de faire embarquer son artillerie et ses malades pour remonter le fleuve, lorsque le gouverneur Carleton sortit de la ville à la tête de mille hommes, avec six pièces de canon, pour se mettre à sa poursuite. Ces troupes atteignirent son arrière-garde, échangèrent quelques coups de fusils avec elle, prirent son artillerie, ses munitions de guerre et de bouche, ses bagages et plus de 200 malades. Les Américains, qui avaient jeté leurs armes pour mieux fuir, souffrirent cruellement dans cette retraite. Plusieurs auraient péri sans l'humanité des Canadiens, qui leur donnèrent des vivres et des vêtements. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Sorel, où leur général succomba lui-même à l'épidémie qui régnait. Après les avoir poursuivis quelque temps, Carleton revint sur ses pas et rentra dans la ville, d'où il envoya des détachements pour ramasser les traînards ennemis, arrêter les habitants qui s'étaient joints aux rebelles et incendier leurs maisons ; car les Anglais, qui respectaient encore les propriétés des insurgents dans leurs anciennes colonies, suivaient leur vieille coutume dans le Canada, habitée par une race étrangère. Comme en 1759, ils marchaient la torche à la main.

Le
envoy
partie
de 4,0
elle m
de fai
farine
mesur
roll, q
avait
pu se
d'hab
réal p
Jean
1400 l
à 5,40
celle c
avait
L'a
d'une
ment t
par la
dans s
ficiers
avec l
leman
trume
vision
Spech
glais
Cette
en arr
prête
plus a
qui ép
aurait
avant
son à
Pierre

Le congrès avait fait hâter la marche des secours qu'il envoyait au général Thomas, pour conserver au moins une partie du pays. A la fin de mai, l'armée révolutionnaire était de 4,000 hommes, répandus dans le district de Montréal; mais elle manquait de tout, à tel point que les chefs furent obligés de faire prendre de force, pour sa subsistance journalière, de la farine chez les marchands, en promettant de la payer. Cette mesure fut approuvée des deux commissaires, Chase et Carroll, qui la justifèrent auprès du congrès, en déclarant qu'elle avait été prise pour empêcher un pillage général, qui aurait pu se terminer par le massacre des troupes et d'un grand nombre d'habitants. Ces deux envoyés partirent à la fin de mai de Montréal pour rentrer dans leur pays. Ils rencontrèrent à Saint-Jean le général Sullivan, qui amenait un nouveau renfort de 1400 hommes, ce qui allait porter l'armée américaine en Canada à 5,400 baïonnettes. Mais elle était hors de proportion avec celle qui arrivait d'Angleterre, où la nouvelle de l'insurrection avait fait une profonde sensation.

L'aspect des affaires coloniales avait amené la résignation d'une partie des ministres, quoique la grande majorité du parlement impérial se fût prononcée pour la soumission des rebelles par la force des armes. Craignant que la désertion ne se mît dans ses propres troupes, vu que plusieurs de leurs anciens officiers commandaient les soldats du congrès, l'Angleterre traita avec le duc de Brunswick et quelques autres petits princes allemands, pour avoir un corps de 15 ou 16 mille auxiliaires, instruments passifs et sans sympathie pour les insurgés. Une division de ces troupes, sous les ordres des généraux Riedesell et Specht, fut embarquée pour le Canada avec dix bataillons anglais et des artilleurs, formant en tout 7 à 8 mille hommes. Cette armée, commandée par le général Burgoyne, s'échelonna, en arrivant à Québec, sur les bords du Saint-Laurent, pour être prête à entrer en campagne au premier signal. Le corps le plus avancé occupait les Trois-Rivières. Le général Sullivan, qui épiait de Sorel les mouvements des royalistes, crut qu'il aurait bon marché de cette petite ville s'il pouvait l'attaquer avant qu'elle fût secourue. Il fit embarquer le général Thompson à Nicolet, avec 1800 hommes, pour traverser le lac Saint-Pierre et débarquer à la Pointe-du-Lac. La nouvelle de leur

descente fut apportée aux Trois-Rivières par un capitaine de milice, le 8 juin, à 4 heures du matin. Aussitôt les troupes qui s'y trouvaient, et celles qui venaient d'arriver dans le port et qui furent débarquées, prirent les armes et marchèrent à l'ennemi. Nombre de volontaires canadiens les rallièrent : de sorte qu'elles se trouvèrent très-supérieures aux Américains, sur lesquels elles avaient de plus l'avantage d'une bonne artillerie. Elles rencontrèrent ceux-ci près d'une forêt, à une demi-lieue de la ville, et, après une lutte assez longue, elles les repoussèrent sur un second corps anglais, qui les prit en flanc et les dispersa dans un bois marécageux situé au nord du lac Saint-Pierre. Leur général tomba entre les mains du vainqueur avec 200 hommes. Le reste parvint avec beaucoup de peine, au bout de plusieurs jours, à rejoindre l'armée du général Sullivan.

Les troupes royales s'avancèrent, le 14, jusqu'à Sorel, que les Américains évacuèrent en se retirant sur Chambly. Burgoyne continua à les poursuivre à la tête d'une partie de l'armée et des royalistes canadiens qui s'étaient offerts comme volontaires. Sullivan, se voyant pressé, mit le feu au fort Chambly et retraits sur Saint-Jean, où le colonel Arnold arrivait avec la garnison de Montréal, après s'être vu aussi, sur le point d'être intercepté par le gouverneur, qui remontait le fleuve par la rive droite et dont les troupes occupaient déjà Varennes. L'armée révolutionnaire brûla le fort Saint-Jean, puis se replia successivement sur l'île aux Noix, sur Crown-Point et enfin sur Ticonderoga, d'où elle était partie huit mois auparavant, et où elle revenait après une campagne dont les succès et les défaites avaient varié suivant les changements des Canadiens. Quelque temps auparavant, plus de 500 rebelles, retranchés aux Cèdres, sur la rive droite de la rivière des Outaouais, s'étaient rendus au capitaine Foster, qui les avait attaqués avec 4 à 500 hommes. Cette perte, qui entraîna le massacre de plusieurs prisonniers par les sauvages, fut très-sensible aux Américains, qui l'attribuèrent à la lâcheté du commandant. Ce poste, du reste, n'était pas sans importance à cause de sa situation dans le voisinage des tribus aborigènes.

Carleton, après avoir rejeté les Américains hors des frontières du Canada, jugea qu'il était de la plus grande importance

d'obtenir
séquestrer
seaux, et
être assés
outre u
Le tout
pect de
leur côté
zaine de
du général
glais.

L'île de
empêcher
ligne, le
vainqueur
barque,
forces de
teries d
par la fl
comment
bâtimen
lui-même
ter le fo

La ca
Jean, d'
lieu. L
s'étenda
gée che
royaliste
obtenir

Les A
où deva
nistère.
assiéger
furent a
rempor
rent des
ville de
contre-l

d'obtenir la suprématie sur le lac Champlain. Il travailla conséquemment à s'y former une flottille. Il fit armer trois vaisseaux, qui avaient été envoyés d'Angleterre par pièces prêtes à être assemblées, et une vingtaine de chaloupes canonnières, outre un grand nombre de berges et d'autres embarcations. Le tout fut placé sous les ordres du capitaine Pringle. A l'aspect de ces préparatifs, les Américains s'étaient empressés, de leur côté, d'armer deux corvettes, deux brigantins et une douzaine de petits bâtiments, qu'ils mirent sous le commandement du général Arnold, pour disputer la possession du lac aux Anglais. Les deux flottilles se rencontrèrent le 11 octobre, sous l'île de Valcourt, et, après un rude combat, comme le vent empêchait une partie des forces anglaises de se mettre en ligne, le capitaine Pringle ordonna la retraite. Arnold, quoique vainqueur, avait perdu un brigantin, qui s'était échoué, et une barque, qui avait été coulée bas. Afin de proportionner ses forces à celles de son ennemi, il voulut se retirer sous les batteries du fort de Crown-Point; mais atteint, deux jours après, par la flottille anglaise, qui profita à son tour du vent pour recommencer l'attaque, il fut complètement défait. Quatre de ses bâtiments prirent la fuite, un cinquième amena son pavillon, et lui-même fit échouer le reste sur le rivage, y mit le feu, fit sauter le fort et se replia vers le haut du lac.

La campagne tirait alors à sa fin. Carleton retourna à Saint-Jean, d'où il descendit ensuite à Québec par la rivière Richelieu. L'armée anglaise rentra dans ses quartiers d'hiver, qui s'étendaient depuis l'île aux Noix jusqu'à Québec : elle fut logée chez les cultivateurs, où elle vécut à discrétion, traitant les royalistes et les républicains militairement et sans qu'ils pussent obtenir justice.

Les Anglais furent moins heureux dans les colonies du Sud, où devait s'exécuter une des trois opérations ordonnées par le ministère. Ils furent repoussés de Charleston, qu'ils voulurent assiéger, et obligés d'abandonner entièrement la Caroline. Ils furent aussi forcés d'évacuer Boston. La victoire importante remportée par lord Howe à Long-Island, où les Américains firent des pertes considérables, qui les obligèrent d'évacuer la ville de New-York et de se retirer derrière la Delaware, fut contre-balancée par les succès du général Washington, qui lava

la honte de la défaite de Long-Island d'abord dans la brillante affaire de Trenton, où il fit mille prisonniers, puis dans une seconde bataille qu'il livra sur les hauteurs voisines, et enfin dans la dispersion d'un corps de royalistes à Stony-Brook, où il enleva encore huit cents soldats et du canon. De sorte que, tout compte fait, le résultat général de la campagne de 1776 se trouva favorable à la cause de l'indépendance.

Pendant que la Grande-Bretagne faisait agir ainsi ses armées, elle envoyait des commissaires pour proposer un arrangement aux insurgents. Les chefs américains, redoutant l'effet des offres séduisantes de la métropole, furent d'avis que le temps était venu de se déclarer. Le congrès commença par publier un manifeste, qui contenait tous les griefs des colons. Ce manifeste fit une sensation immense. Peu de temps après, le congrès ordonna la publication du fameux pamphlet de Thomas Payne, intitulé "*Common Sense*," plaidoyer plein de sarcasmes amers contre les institutions monarchiques et la tyrannie des métropoles, et qui, du même coup, écrasa le parti royaliste et fit des républicains ardents des hommes qui s'étaient montrés jusquelà froids ou hostiles. Les esprits ainsi préparés, Lee proposa, le 7 juin 1776, de proclamer l'indépendance de l'Amérique. Les voix furent d'abord partagées; mais le lendemain la majorité pencha en faveur de cette proposition, qui fut emportée. Aussitôt le congrès se déclara chambre des représentants des États-Unis d'Amérique. Le 4 juillet, le congrès publia sa déclaration d'indépendance, et consumma la séparation des treize anciennes provinces anglaises de leur métropole. Ainsi se termina la seconde partie du drame sanglant commencé entre l'Ancien et le Nouveau-Monde avec la guerre de sept ans.

Cependant le général Burgoyne était passé en Angleterre pour régler avec les ministres le plan des opérations dans la prochaine campagne. C'était un officier d'une suffisance et d'une ambition que ses talents pour la guerre ne justifiaient point. Le parti politique auquel il appartenait, lui avait fait, à l'occasion de sa conduite en Portugal, où il avait remporté quelques succès faciles, une réputation exagérée, qui ne fit que rendre sa chute plus éclatante, lorsqu'il passa, avec son armée, sous les fourches caudines de Saratoga.

Le
Can
à Al
mouv
Burg
par l
par l
sur le
minis
plan.
On
achar
amen
lord M
sur le
adroit
se mo
les.
leur d
trois
gné q
versai
répare
conna
Cette
la voi
march
cheron
nous l
Si C
pas m
1763,
ne fût
avait s
lonté
patrie
par e
gents
respon

Le projet du gouvernement était de faire pénétrer l'armée du Canada dans la Nouvelle-York, pour lui faire opérer sa jonction à Albany avec celle du général Howe, et pour séparer, par ce mouvement, la Nouvelle-Angleterre des provinces méridionales. Burgoyne proposa d'ajouter que, dans le cas où le mouvement par l'Hudson serait impraticable ou trop hasardeux, on le fit par le Connecticut, ou bien qu'on embarquât l'armée du Canada sur le Saint-Laurent et qu'on exécutât la jonction en mer. Le ministère repoussa cette alternative, et s'en tint à son premier plan.

On sait que George III était l'homme de son royaume le plus acharné contre les Américains. Les difficultés de cette guerre amenèrent encore des changements dans le ministère ; mais lord North, dit Gibbon dans ses "Mémoires," appuyé d'un côté sur le sens majestueux de Thurlow, et de l'autre sur l'éloquence adroite de Wedderburne, garda son portefeuille, et les chambres se montrèrent disposées à soutenir sa politique contre les rebelles. Elles votèrent les vaisseaux, les soldats, les subsides qu'il leur demanda, malgré la véhémence de l'opposition. " Depuis trois ans, dit Chatham, qu'avons-nous-fait ? Nous avons gagné quelques postes, mais surtout nous avons appris à nos adversaires l'art de faire la guerre. Croyez-moi, hâtez-vous de réparer les griefs des Américains ; écoutez leurs plaintes, reconnaissez-leur le droit de disposer de leurs propres finances. Cette reconnaissance sera un messenger de paix : elle ouvrira la voie aux traités. Si nous continuons la guerre, si nous marchons à la conquête sous le canon de la France, nous marcherons sous une batterie masquée, qui s'ouvrira bientôt pour nous balayer du sol américain."

Si Chatham haïssait la France, le duc de Choiseul ne haïssait pas moins l'Angleterre. Une seule pensée le dominait depuis 1763, c'était de venger la honte du traité de Paris. Quoiqu'il ne fût pas dans le ministère, il le dominait par l'ascendant qu'il avait su acquérir sur la reine Marie-Antoinette. A force de volonté et d'efforts, il avait donné une marine redoutable à sa patrie, et malgré l'opposition d'une partie des ministres, il finit par entraîner l'indolent Louis XVI dans le parti des insurgents américains. Dès la fin de 1775, Lee avait ouvert une correspondance secrète avec un négociant de La Haye, M. Dumas ;

il avait vu ensuite à Londres l'ambassadeur français et Beaumarchais, qui avait été chargé secrètement de déclarer que son gouvernement était disposé à fournir des armes, des munitions et de l'argent jusqu'à concurrence de près de cinq millions de francs. On rapporte que M. de Vergennes voulait profiter de cette occasion pour reconquérir le Cap-Breton, le Canada et la Louisiane, mais que le reste des ministres français n'avait point goûté cette proposition. Les anciens officiers de la guerre du Canada étaient prêts à reprendre les armes. Le chevalier de Lévis offrait ses services. Une armée de 10,000 hommes aurait suffi, suivant eux, pour remettre toutes ces provinces sous la domination de la France, parce que tout Canadien, délié de son serment, reprenait le titre de Français que lui avait donné sa naissance, et 30,000 fusils répandus parmi eux, auraient quadruplé l'armée et assuré le succès de l'expédition.

C'est alors que parut à Londres un volume de lettres de Montcalm à Berryer et à Molé, dans lesquelles le général français annonçait d'avance la perte du Canada et la révolution américaine. Il écrivait à son cousin M. de Berryer, le 24 août 1759* : "Je me consolerais du moins de ma défaite et de la perte de la colonie, par l'intime persuasion où je suis, que cette défaite vaudrait un

* Cette lettre est tirée d'une brochure publiée à Gibraltar en 1858 par le colonel Beatson, du corps du génie, et intitulée : " *The plains of Abraham. Notes original and selected.*" M. Faribault, à qui l'auteur avait envoyé son ouvrage, a eu la complaisance de nous le communiquer. Cette lettre se trouve aussi parmi les pièces justificatives du livre du capitaine Eliot Warburton, " *The conquest of Canada,*" publié à Londres en 1849. M. Warburton l'a tirée des "Lettres de M. le marquis de Montcalm, G. G. en Canada, à MM. de Berryer et de la Molé, 1757-1759, Londres 1777." M. Warburton donne quelques extraits d'autres lettres, dans lesquels on voit que Montcalm entretenait des correspondances secrètes avec les colons anglais. Comment ces lettres sont-elles parvenues à Londres ? Qui les a publiées et quel était le but de l'éditeur ? Nous l'ignorons. M. Faribault les a citées dans son catalogue, d'après un ancien catalogue fait à Londres ; mais il n'a jamais entendu dire qu'elles soient parvenues en Canada. Ces lettres sont aussi mentionnées dans le catalogue de O'Rich " *Bibliotheca americana nova*" 1835, London, New-York, sous ce titre : " *Letters from the Marquis de Montcalm, governor general of Canada, to Messrs. de Berryer and de la Molé, in the years 1757-8 and 9, with an english translation.*"

"If these letters are genuine, y est-il dit, they show that M. de Montcalm had a very correct presentiment of what would be the consequences of attempting to tax the colonies."

jour à ma patrie plus qu'une victoire, et que le vainqueur, en s'agrandissant, trouverait un tombeau dans son agrandissement même."

Si l'on a quelque chose à reprocher à Montcalm, ce n'est point le manque de courage et de patriotisme.

Sa lettre renferme, sur les intentions secrètes des colonies anglaises, des renseignements qui méritent d'être connus. Ces colonies ne se montraient si acharnées contre le Canada que pour parvenir plus vite à leur indépendance.

"Je les connais bien, non sur des rapports étrangers, mais sur des correspondances et des informations secrètes, que j'ai moi-même ménagées, et dont un jour, si Dieu me prête vie, je pourrais faire usage à l'avantage de ma patrie. Pour surcroît de bonheur pour eux, tous ces colons sont parvenus dans un état très-florissant; ils sont nombreux et riches; ils recueillent dans le sein de leur patrie toutes les nécessités de la vie. L'ancienne Angleterre a été assez sotté et assez dupe pour leur laisser établir chez eux les arts, les métiers, les manufactures; c'est-à-dire qu'elle leur a laissé briser la chaîne de besoins qui les liait, qui les attachait à elle et qui les faisait dépendants. Aussi toutes ces colonies anglaises auraient depuis longtemps secoué le joug, chaque province aurait formé une petite république indépendante, si la crainte de voir les Français à leur porte n'avait été un frein qui les avait retenues. Maîtres pour maîtres, ils ont préféré leurs compatriotes aux étrangers, prenant cependant pour maxime, de n'obéir que le moins qu'ils pourraient. Mais que le Canada vint à être conquis, et que les Canadiens et ces colons ne fussent plus qu'un seul peuple, et la première occasion où l'ancienne Angleterre semblerait toucher à leurs intérêts, croyez-vous que les colons obéiraient? Et qu'auraient-ils à craindre, en se révoltant?

* * * * *

"Je ne puis cependant pas dissimuler que l'ancienne Angleterre, avec un peu de bonne politique, pourrait toujours se réserver dans les mains une ressource toujours prête pour mettre à la raison ses anciennes colonies. Le Canada, considéré dans lui-même, dans ses richesses, dans ses forces, dans le nombre de ses habitants, n'est rien en comparaison du conglobat des colonies anglaises; mais la valeur, l'industrie, la fidélité de ses habi-

tants, y suppléent si bien, que depuis plus d'un siècle ils se battent avec avantage contre toutes ces colonies : dix Canadiens sont suffisants pour cent colons anglais. L'expérience journalière prouve ce fait. Si l'ancienne Angleterre, après avoir conquis le Canada, savait se l'attacher par la politique des bienfaits, et se le conserver à elle seule ; si elle le laissait à sa religion, à ses lois, à son langage, à ses coutumes, à son ancienne forme de gouvernement, le Canada, divisé dans tous ces points d'avec les autres colonies, formerait toujours un pays isolé, qui n'entrerait jamais dans leurs intérêts ; . . . mais ce n'est pas là la politique britannique. Les Anglais font-ils une conquête, il faut qu'ils changent la constitution du pays ; ils y portent leurs lois, leurs coutumes, etc., etc. . . . Voilà les Canadiens transformés en politiques, en négociants, en hommes infatués d'une prétendue liberté, qui chez la populace tient souvent en Angleterre de la licence. . . . Je suis si sûr de ce que j'écris, que je ne donnerais pas dix ans après la conquête du Canada pour en voir l'accomplissement.

“Voilà ce qui, comme Français, me console aujourd'hui du danger éminent que court ma patrie, de voir cette colonie perdue pour elle.”

Jamais la révolution américaine n'a été prédite avec autant de précision, et jamais l'Angleterre n'a reçu un meilleur conseil pour la conduite qu'elle doit tenir envers les Canadiens-Français, dont elle s'obstine à vouloir détruire la nationalité, aux cris que les colons anglais d'aujourd'hui ont empruntés aux colons anglais d'autrefois. Montcalm apprend à l'Angleterre que, tout en combattant la France, les Américains cherchaient déjà à se rallier à elle pour combattre l'Angleterre et l'expulser à son tour du Nouveau-Monde.*

Les ministres français qui étaient opposés à l'intervention, l'étaient parce qu'ils craignaient qu'après avoir se-

* Tout ce que contient cette lettre paraît si extraordinaire, quand on remonte au temps où elle a été écrite, qu'on se surprend à douter de son authenticité. Montcalm annonce avec une si grande précision les événements qui doivent arriver, qu'on n'ose croire à une prophétie. Toutefois il est certain que la lettre a été publiée en 1777, c'est-à-dire quatre ans avant le triomphe complet de la révolution américaine ; et l'exactitude des faits, la sagesse des jugements qu'elle exprime, suffisaient pour lui faire donner une place dans l'histoire.

coué
en éta
méri
pense
prévo
neme
tures
améri
M. Si
Franc
furent
pula
et plu
comm
Frank
saires
veilla
coura

Cep
Comm
engag
noûm
parati
pour l
ron 8
York
Cette
avec
joindr
refroi
peupl
goyne
autres
1200
batea
l'aut
Mont

* M
minist

coué le joug de l'Angleterre, les provinces révoltées ne fussent en état de faire la loi à la France et à l'Espagne dans toute l'Amérique, et d'envahir leurs possessions au moment où elles y penseraient le moins.* Bien qu'anticipant l'avenir, ils ne prévoyaient pas encore toute la rapidité avec laquelle les événements marchent dans le Nouveau-Monde. Au reste, les ouvertures de Beaumarchais ne furent pas plutôt connues du congrès américain, qu'il s'empessa d'envoyer un de ses membres à Paris, M. Sileas Deane, pour entrer directement en négociation avec la France. Après mille obstacles de toutes sortes, les secours furent embarqués pour l'Amérique, dont la cause devint si populaire en France, que l'on vit le jeune marquis de Lafayette et plusieurs autres seigneurs de son âge, partir pour servir comme volontaires dans les armées révolutionnaires du congrès. Franklin, Deane et Lee furent nommés officiellement commissaires auprès de la cour de Louis XVI. Les dispositions bienveillantes de ce prince et l'espérance de secours plus réels encouragèrent puissamment la jeune république dans ses efforts.

Cependant le général Burgoyne était revenu à Québec au commencement de 1777. Ce qui se passait en France allait engager l'Angleterre à multiplier ses efforts pour hâter le dénouement de la lutte. Burgoyne s'empessa de terminer les préparatifs de la campagne. Le gouverneur retint 3,000 hommes pour la garde du Canada, et lui donna le reste des troupes, environ 8,500 soldats et 500 sauvages, pour envahir la Nouvelle-York et opérer sa jonction avec le général Howe à Albany. Cette armée se trouva rassemblée à Crown-Point, le 30 juin, avec un parc considérable d'artillerie. Il avait été question d'y joindre un grand nombre de Canadiens; mais, malgré son refroidissement et l'incertitude de l'avenir, la masse de ce peuple était peu disposée à aller combattre la révolution. Burgoyne n'avait pu se faire suivre que par 150 habitants. Les autres étaient toujours accablés de corvées; il y eut jusqu'à 1200 hommes employés aux travaux des chemins, ou sur les bateaux, qu'ils furent obligés, à peine d'amende, de conduire l'automne, au milieu des glaces, jusqu'à cent lieues au-dessus de Montréal, sans aucune espèce de rémunération. Il n'y avait que

* Mémoire historique et politique sur la Louisiane, par M. de Vergennes, ministre de Louis XVI, 1802.

les Anglais qui fussent exempts de ce fardeau. Burgoyne se mit en mouvement au commencement de juillet. Le 6, Ticonderoga et le mont Indépendance tombaient en son pouvoir avec 128 pièces de canon, plusieurs vaisseaux armés et une grande quantité de bagages et de munitions de guerre et de bouche. Ce succès facile enflamma son imagination. Sa confiance dans sa capacité et dans la bravoure de ses troupes n'eut plus de bornes. Après avoir ordonné à une partie de l'armée et à ses bagages de prendre la route du lac George, il laissa lui-même ce lac à sa droite avec le reste de ses forces et 42 bouches à feu, et s'avança vers le Grand-Marais (South Bay) et Skenesborough. Le corps du général Fraser mit en déroute, chemin faisant, 2,000 Américains à Huberton. Le lendemain, l'avant-garde royale, sous les ordres du général Philips, atteignit le fort Anne et repoussa les républicains dans un nouveau combat. Ceux-ci évacuèrent le fort, après y avoir mis le feu, rompirent les chemins et se replièrent sur le fort Édouard, où le général Putnam arriva avec un secours considérable de troupes fraîches. C'était l'endroit que Burgoyne avait donné pour rendez-vous aux divisions de son armée. Mais il lui fallut tout le reste du mois pour relever les ponts et réparer les routes; de sorte qu'il ne put paraître devant le fort Édouard, que le 28 juillet.

Tandis que le général Burgoyne opérait ainsi sur l'Hudson, le colonel Saint-Léger devait faire une diversion à la tête d'environ 800 hommes, réguliers et miliciens, et d'un corps de sauvages. Il était chargé de remonter le Saint-Laurent et le lac Ontario jusqu'à Oswégo, d'enlever le fort Stanwix, bâti en 1758 sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la petite ville de Rome, dans le comté d'Oneida, et d'aller se réunir, en descendant par la rivière Mohawk, au corps d'armée de Burgoyne à Albany. Il n'arriva que le 3 août devant le fort Stanwix, qu'il investit aussitôt.* Mais, après un long siège, pendant lequel il repoussa 800 rebelles, commandés par le général Herkimer, et qui venaient au secours de la place, il fut abandonné des sauvages et obligé, dans une terreur panique qui s'empara de ses troupes, de fuir avec tant de précipitation, que les Canadiens du capitaine Lernoult,

* Lettre du colonel Saint-Léger au général Burgoyne.—An original and corrected account of Burgoyne's campaign, par Charles Neilson.

qui occ
peine l

La r
Le gé
Burgoy
derrière
le fort
tiré lui
son, pu
vière M
les enne
reur. I
cer dan
présenc
nommé
Cet off
rassem
le géné
Après
sauvage
taillé e
secours
quelqu
l'ennem
et s'écl
queur,
Ce fut
Burgoy
quemm
trefait
George
un brig
pendan
le com
nouvea
tranch
bientôt
le fam

qui occupaient un poste jeté en avant pour le couvrir, eurent à peine le temps d'être rappelés.

La nouvelle de cette retraite subite se répandit lentement. Le général Schuyler, trop faible pour résister à l'armée de Burgoyne, et craignant l'arrivée du colonel Saint-Léger sur ses derrières, avait fait brûler la flottille du lac George, et évacuer le fort qui commandait la tête de ce lac. Il s'était ensuite retiré lui-même d'abord à Stillwater, sur la rive droite de l'Hudson, puis dans l'île de Van-Schaick, à l'embouchure de la rivière Mohawk, où il s'était fortifié. Burgoyne voulut poursuivre les ennemis pendant qu'ils étaient encore dans le désordre et la terreur. Il détacha le colonel Baume avec 500 hommes, pour s'avancer dans l'intérieur du pays, ravager les campagnes, relever par sa présence le courage des royalistes, arrêter les fonctionnaires nommés par le congrès et frapper les villes de contributions. Cet officier pénétra jusqu'à Bennington, où les ennemis avaient rassemblé leurs magasins ; mais, le 16 août, il y fut cerné par le général Stark et les républicains très-supérieurs en nombre. Après un combat de deux heures, au commencement duquel les sauvages l'abandonnèrent, Baume fut tué et son détachement taillé en pièces ou dispersé. Le colonel Breynan, envoyé à son secours avec un gros corps de troupes, avait à peine recueilli quelques fuyards, lorsqu'il fut attaqué lui-même à son tour par l'ennemi, qui avait reçu des renforts ; il manqua de munitions et s'échappa en laissant son artillerie entre les mains du vainqueur, qui fit dans les deux combats plus de 700 prisonniers. Ce fut le commencement des désastres de l'armée royale. Burgoyne se trouvait alors sur la rivière Battenkill, et conséquemment presque coupé de sa ligne d'opération. Sur ces entrefaites, les insurgents surprirent tous les postes anglais du lac George et de sa décharge jusqu'à Ticonderoga ; ils enlevèrent un brig armé, des chaloupes canonnières et plus de 200 bateaux, pendant que le général Gates, à qui Schuyler venait de remettre le commandement des troupes de cette frontière, se portait de nouveau à Stillwater, sur les hauteurs de Braemer, et s'y retranchait. Les milices qui accouraient de toutes parts, eurent bientôt grossi ses forces. Alors Gates vit arriver à son camp le fameux patriote polonais Kosciusko, qui venait servir la

cause de la liberté en qualité de volontaire.

Pendant ce temps-là Burgoyne avançait toujours ; il avait traversé sur la rive droite de l'Hudson, et se dirigeait avec lenteur vers Albany, lorsqu'il fut arrêté par les retranchements de Gates sur les hauteurs de Braemer. Les deux armées se livrèrent à Freeman's Farm, le 19 septembre, un combat longtemps disputé, dans lequel le champ de bataille resta aux royalistes. La perte de chaque côté fut de 3 à 400 hommes. Mais ce combat ne décida rien ; seulement il parut surprendre le général anglais, car après avoir examiné les ouvrages qui couvraient les rebelles, il hésita à attaquer. Hésiter avec des troupes régulières devant des milices, c'était presque une faute, car c'était donner à celles-ci le temps de recevoir des renforts et de fortifier leurs lignes ; c'était surtout élever leur confiance dans leur valeur et dans leurs forces. Burgoyne resta en position devant leurs retranchements jusqu'au 7 octobre ; le manque de vivres le força enfin de sortir de son camp pour tenter le sort des armes. La victoire fut chaudement disputée ; mais les Anglais furent battus et rejetés dans leurs lignes, dont un quartier fut enlevé par l'intrépide Arnold. La nuit seule mit fin au combat et sauva les restes de l'armée anglaise, qui avait perdu 700 hommes et qui aurait été écrasée par la grande supériorité numérique des républicains. La nouvelle de la retraite du colonel Saint-Léger arriva sur ces entrefaites et acheva d'éteindre le peu d'espoir qui restait encore dans le cœur des troupes de Burgoyne. Il songea à rétrograder ; il n'y avait pas un moment à perdre ; car déjà sa sûreté était gravement compromise, parce que le lac George sur ses derrières était tombé au pouvoir de l'ennemi. Dès le lendemain au soir, abandonnant ses blessés et ses malades à la générosité des vainqueurs, et laissant son camp tendu et les feux allumés pour mieux cacher sa retraite, il se mit en marche au milieu de l'obscurité et du silence. C'était humiliant pour ce général qui s'était écrié en traversant l'Hudson : " Les Bretons ne reculent jamais ! " Mais atteint et complètement entouré sur les hauteurs de Saratoga par seize mille hommes, il fut obligé de mettre bas les armes le 16 octobre. Les Anglais, au nombre de 5,800 hommes, furent transportés à Boston ; ils y restèrent longtemps prisonniers, car le congrès exigea, avant de leur permettre de retourner en Europe, que la capitulation fût

ratifié
donné
encor
des e

La
de l'ac
des o
si pui
quête
diens

148 e
tués d
aussi
comm
attaqu

Com
masse
États-
se join
de sa
leurs a
de la f
en 177
et dan
les Ca

Ses
chaum
premie
avaien
lution
leurs d
cains q
homme
êtes ba
ce! re
le peti
armes.

ratifiée par la métropole, et celle-ci ne pouvait se résoudre à donner une sanction qu'elle regardait comme moins humiliante encore pour l'honneur de ses armes que pour sa suprématie sur des colons rebelles.

La conduite de Burgoyne, qu'on accusait d'imprévoyance et de lâcheté, devint l'objet d'une investigation devant la chambre des communes en 1779 ; mais ses amis politiques y étaient si puissants que le ministère jugea à propos d'abandonner l'enquête. Ce général voulut faire retomber le blâme sur les Canadiens ; mais il n'y avait dans son armée de 8,000 hommes, que 148 combattants de notre nation, lesquels furent presque tous tués ou pris à l'affaire de Bennington. Burgoyne se plaignit aussi en termes peu mesurés de la conduite de M. de Saint-Luc, commandant des sauvages ; cet officier repoussa facilement les attaques d'un homme qui était meilleur parleur que capitaine.

Comme nous venons de le voir, le désir bien décidé de la masse des Canadiens était de rester neutre dans la lutte des États-Unis. En vain le congrès les pressa une seconde fois de se joindre à eux ; en vain Washington lui-même ajouta le poids de sa parole à ces sollicitations, ils restèrent sourds à tous leurs appels. Le comte d'Estaing, chargé du commandement de la flotte française qui croisait dans les parages de l'Amérique en 1778, n'eut pas plus de succès dans l'appel qu'il leur adressa, et dans lequel il leur rappelait les liens naturels qui unissaient les Canadiens aux Français.

Ses paroles, parties de l'Océan, n'eurent aucun écho dans les chaumières canadiennes, où les souvenirs du passé, après le premier tressaillement causé par l'insurrection des colonies, avaient depuis longtemps confirmé les habitants dans leur résolution de laisser la métropole et les colons de race anglaise régler leurs différends ensemble, car ils ne voyaient dans les Américains que d'anciens ennemis. Le mot de Lafayette aux gentilshommes canadiens prisonniers à Boston : "Eh quoi ! vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'indépendance ! restez donc esclaves !" n'était parfaitement juste que pour le petit nombre de leurs compatriotes qui avaient pris les armes.

CHAPITRE II.

LE CONSEIL LÉGISLATIF.

1777-1792.

Conseil législatif: la guerre le fait ajourner jusqu'en 1777.—Composition de ce corps; ses travaux et son unanimité.—Il s'occupe de l'administration de la justice, des milices, etc.—Mécontentements populaires.—Le général Haldimand remplace le gouverneur Carleton.—Politique du nouveau gouverneur.—Effrayé par les succès des Américains, il gouverne le Canada par l'intimidation et la terreur jusqu'en 1784.—Corruption des tribunaux et nullité du conseil.—La France reconnaît les États-Unis (1778) et leur envoie des secours.—Débats à ce sujet dans le parlement anglais.—L'Espagne et la Hollande imitent la France.—Destruction des cantons iroquois.—Capitulation de l'armée anglaise à Yorktown.—La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des États-Unis.—Perte de territoire par le Canada.—Le général Haldimand remet les rênes du gouvernement au général Carleton (1784).—Du Calvet l'accuse devant les tribunaux de Londres.—Du livre de Du Calvet, " Appel à la justice de l'État."—Agitation en Canada.—Assemblées publiques.—Pétitions pour et contre un gouvernement représentatif.—Enquêtes que le gouverneur fait faire sur l'administration de la justice, sur la milice, sur l'agriculture, sur le commerce, sur l'éducation, etc.—L'entative du juge Smith de substituer les lois anglaises aux lois françaises.—Nouvelle division territoriale du Canada.—Pétitions à l'Angleterre.—Intervention des marchands à Londres en faveur du parti anglais.—Intrigues.—Division des Canadiens en constitutionnels et anti-constitutionnels.—Projet de constitution de M. Grenville envoyé à Carleton, devenu lord Dorchester et qui passe à Londres en 1791. Pitt introduit ce projet dans le parlement.—Débats, auxquels Pitt, Burke, Fox, Grenville prennent part. Le projet passe sans division dans les deux chambres.—Nouvelle constitution.—Le lieutenant-gouverneur Clark la proclame en Canada, qui est divisé en deux provinces.—Elle est fêtée à Québec et à Montréal par des banquets.

Si Carleton avait eu raison d'être blessé de l'empressement du général Burgoyne à offrir ses services, le dénoûment de la campagne le vengeait d'une manière cruelle de l'injustice qui lui avait été faite. Déchargé par là d'un commandement qu'il avait beaucoup ambitionné, il s'était livré en Canada aux soins de l'administration intérieure, qui demandait de nombreuses

réform
corps

La s
tendre
que en
de la g
se gar
taine,
à l'un
d'un ce
à huis
à sa po
vision,
en usa
anglais
seil en
étaient
prodigi
capare
Canada
poraire
ment.

de priv
des tro
tions o
vés, po
vernem
sans en
les que
nationa

* Le
secret al
without
membres
geait les
lers légis
† Les
terres ou
mander
été prom

réformes. La guerre avait empêché la réunion du nouveau corps législatif en 1776. Il fut convoqué l'année suivante.

La session fut laborieuse, mais calme, comme on devait l'attendre d'un corps nommé par la couronne et composé presque en entier de ses créatures les plus dociles. A la vue de la guerre civile dans les autres colonies, le conseil législatif se garda bien de montrer de l'opposition à la volonté métropolitaine, et toutes les mesures du gouvernement passèrent presque à l'unanimité. En effet, ce corps tenait plutôt de la nature d'un conseil d'État que d'une chambre législative. Il siégeait à huis clos.* En 1784, plusieurs citoyens frappèrent en vain à sa porte pour être admis aux débats; après discussion et division, leur demande fut rejetée. Les deux langues y étaient en usage, et les lois étaient rendues en français comme en anglais; mais sur les 23 membres qui composaient le conseil en 1777, huit seulement étaient Canadiens. Les autres étaient des fonctionnaires, qui travaillaient avec une activité prodigieuse à accumuler les emplois sur leurs têtes et à accaparer les terres publiques;† ou des marchands nés hors du Canada, et qui n'avaient que des intérêts commerciaux et temporaires dans le pays. Tous recevaient un salaire du gouvernement. Les premiers réclamaient à titre de nobles toute sorte de privilèges, comme l'exemption des corvées et du logement des troupes. Ils étaient opposés au peuple dans les questions où leurs intérêts paraissaient contraires aux siens. Élevés, pour ainsi dire, dans les camps, ils entendaient le gouvernement à la façon militaire, et embrassaient avec chaleur, sans en rechercher l'objet, la cause du pouvoir dans toutes les questions qui n'attaquaient point leurs institutions ou leur nationalité: leur maxime était: " Si veut le roi, si veut la

* Le serment des conseillers contenait ces mots: " To keep close and secret all such matters as shall be treated, debated and resolved in council, without publishing or disclosing the same or any part thereof." Quelques membres, comme M. Finlay, prétendirent, en 1784, que ce serment n'engageait les membres que comme conseillers exécutifs, et non comme conseillers législatifs; mais leur prétention ne fut pas admise.

† Les procès-verbaux du conseil exécutif sont remplis de demandes de terres ou de lots de grève dans les villes. Un particulier alla jusqu'à demander le palais de l'intendant. Depuis que les biens des jésuites avaient été promis à lord Amherst, on ne croyait pas pouvoir demander assez.

loi." Bien qu'abandonnés par la plus grande partie de leurs censitaires lors de l'invasion américaine, ils ne cessèrent point de montrer une fidélité inviolable à la métropole. Les seconds, opposés en masse aux Canadiens pour les raisons que nous connaissons déjà, sortaient pour la plupart de cette classe d'émigrés dont le général Murray a fait un tableau si peu flatteur dans ses correspondances. Leur éducation, sans être plus soignée que celle des seigneurs, était accompagnée de l'expérience et de la pratique que donne au peuple la jouissance d'institutions libres en matière de gouvernement. Fiers de ce petit vernis de savoir-faire, ils prenaient des airs d'importance et d'orgueil, dont les seigneurs se moquaient ensuite dans leurs manoirs. Les seigneurs souriaient en voyant leurs collègues, autrefois obscurs démocrates de la vieille Angleterre, se transformer tout à coup en aristocrates dédaigneux au Canada, et prendre des airs que ne justifiaient ni leur caractère ni leur éducation. Ils voyaient aussi déjà quelques-uns de ces hommes, nourrissant des idées ambitieuses, prendre avec chaleur la défense des intérêts du peuple, et se tourner ensuite contre lui, lorsqu'ils avaient atteint le but de leur démarche tortueuse ; ils en voyaient d'autres accuser les Canadiens de rébellion auprès du gouvernement, et assurer en même temps tout bas les amis de la cause américaine que leur plus vif désir était de la voir triompher. Tels étaient ceux qui étaient sortis de Québec à l'approche des républicains en 1775.

Ces deux classes d'hommes, mises en présence par l'Angleterre, devaient lui fournir des éléments fertiles de discorde, si l'une d'elles s'avisait de vouloir combattre sa politique ; mais le choix avait été fait de manière à prévenir l'emploi de cette funeste ressource. La sympathie des seigneurs était tout entière pour l'autorité royale ; le parti anglais se trouvait en trop grande majorité dans le conseil pour avoir des motifs raisonnables de plainte contre le partage du pouvoir législatif. Quant aux intérêts particuliers et exclusifs du peuple, personne ne les représentait ; et, en 1777, les seigneurs, par dépit peut-être de n'avoir pas réussi à faire prendre les armes aux Canadiens contre les républicains, et les Anglais, par antipathie nationale, passèrent des lois marquées au coin d'une tyrannie dont le pays n'avait pas encore vu d'exemple.

La
un ga
ordon
rappo
angla
formé

Le
un pe
vérifi
même
dernie
gouve
soin,
magis

L'o
tyran
Nos e
qui a
croya
et san
et des
et l'in
vaient
tionne
l'exer
des ob
des ci
du vo
potism
qui n'
bitant
les ar
trava
charg
peine
Ce
des j
nancé
la po

La composition de la majorité du corps législatif était donc un gage de son obéissance et de sa soumission. Il passa seize ordonnances dans la session. Les deux plus importantes avaient rapport à la milice et à l'administration de la justice. La loi anglaise de la preuve en matière commerciale fut adoptée, conformément à l'ordre des ministres.

Le conseil confirma les cours qui existaient déjà, en changeant un peu leurs attributions, et ajouta une cour de "*probate*," ou de vérification des testaments et des successions. Il s'érigea lui-même en cour d'appel, avec le conseil privé d'Angleterre pour dernier ressort. Outre ces tribunaux, il accorda la faculté au gouverneur d'instituer des cours "d'oyer et terminer" selon le besoin, et il donna aux audiences trimestrielles présidées par les magistrats, le pouvoir de juger les petits délits.

L'ordonnance sur la milice renfermait plusieurs dispositions tyranniques, contre lesquelles le peuple ne tarda pas à murmurer. Nos conquérants avaient les idées les plus fausses sur le régime qui avait subsisté dans le pays du temps des Français. Ils croyaient que ce régime n'avait été qu'une tyrannie capricieuse et sans frein. Ils ignoraient qu'il était fondé sur des lois écrites et des règles consacrées par un long usage, que le gouverneur et l'intendant étaient obligés de suivre strictement; ils ne savaient pas que la monarchie française était encore plus traditionnelle qu'absolue. Le conseil législatif crut donc suivre l'exemple des temps passés en établissant pour règle commune des obligations qui n'avaient été imposées aux milices que dans des circonstances extraordinaires et comme pour aller au-devant du vœu public et de la sécurité générale. Il établissait un despotisme militaire pur en copiant des jours et des circonstances qui n'existaient plus. Son ordonnance assujettissait tous les habitants à des services militaires rigoureux, comme à aller porter les armes hors du Canada pendant un temps indéfini, à faire les travaux agricoles de leurs voisins partis pour l'armée, etc. Ces charges énormes devaient être remplies gratuitement sous les peines les plus sévères.

Cette loi des milices, la réorganisation judiciaire et le choix des juges, firent mal augurer de l'avenir. Les autres ordonnances concernaient le cours monétaire, le commerce, la voirie, la police et la poste.

Le parti qui s'était opposé à la constitution de 1774, se prévalut aussitôt des fautes et de l'ignorance des juges, pour attaquer le nouveau système. Les tribunaux, privés des lumières nécessaires, et marchant au gré des sympathies ou des préjugés de ceux qui y siégeaient, ne suivaient ni les mêmes lois ni la même jurisprudence, de sorte qu'il en résultait tous les jours des irrégularités et une incertitude très-inquiétante pour ceux qui étaient obligés d'y avoir recours. Des marchands du Canada, se trouvant à Londres, présentèrent une pétition au secrétaire des colonies, lord Germaine, pour se plaindre de cet abus et pour demander la révocation de la loi de 1774 et l'établissement d'une chambre élective. Le ministre répondit qu'il serait dangereux de changer cette constitution lorsque les rebelles étaient encore sur les frontières de la colonie.

Cependant on réclamait hautement contre la loi des milices. Le peuple des campagnes était écrasé de corvées. Le conseil dut s'occuper des plaintes qu'arrachait cette tyrannie. Le parti anglais amena le premier ce sujet devant le conseil en 1778.* C'était à l'époque où Carleton était remplacé par le général Haldimand, compagnon de Burgoyne dans la dernière campagne.

Avant son départ, Carleton eut des difficultés assez graves avec le juge en chef Livius, qu'il destitua de sa charge pour avoir demandé communication de certaines instructions qu'il avait reçues des ministres. Ces instructions autorisaient le gouverneur à nommer un conseil privé de cinq membres, tirés du conseil législatif même, pour la conduite des affaires publiques, celles de législation exceptées. En 1776, il en avait nommé un, qu'il avait composé du lieutenant-gouverneur et de MM. Finlay, Dunn, Collins et Mabane, ses créatures, qui lui étaient pour la plupart parfaitement soumises. Il avait voulu se dispenser de consulter le conseil législatif, où les "anglicateurs" mettaient la division. Le juge Livius, toujours partisan violent de l'anglicisation, avait déclaré que la loi de 1774, n'établissait que le conseil législatif, que le conseil privé l'avait violée en prenant sur lui de discuter les affaires publiques et de sanctionner les comptes, et il avait proposé de présenter une adresse au gouverneur pour le prier de remédier à ces abus.

* Procès-verbaux du conseil exécutif.

Livius passa en Angleterre pour aller se justifier au pied du trône. Les lords-commissaires du commerce et des plantations rapportèrent qu'il avait été destitué sans cause suffisante et le firent rétablir dans sa charge; mais il ne revint point en Canada, et Mabane fut nommé pour le remplacer temporairement avec le titre de commissaire faisant les fonctions de juge en chef.

Le général Haldimand, natif de la Suisse, était depuis longtemps au service de l'Angleterre. C'était un vieux militaire impérieux, sévère, bon à la tête des troupes, mais peu fait par ses habitudes pour administrer un gouvernement quelque despotique qu'il fût. Entouré de provinces en révolution, il crut qu'il ne pourrait maintenir dans l'obéissance celle qui lui était confiée, que par une rigueur inflexible. Il fit sentir bientôt toute la différence qu'il y avait entre son administration et celle de son prédécesseur, qui avait emporté avec lui l'estime sincère des Canadiens.

Les rigueurs d'Haldimand étaient inspirées, du reste, par le progrès des armes des autres colonies dans leur lutte acharnée avec la Grande-Bretagne. Il y avait toujours des gens en Canada qui désiraient leur triomphe, et le général Haldimand était résolu de ne pas leur laisser lever la tête. Les corvées redoublèrent et devinrent un vrai fléau pour les campagnes. Les cris augmentèrent. Haldimand, attribuant ces plaintes à l'esprit de révolte et aux menées des émissaires américains, sévit avec encore plus de rigidité; il faisait, sur de simples soupçons, emprisonner les citoyens par centaines, confondant souvent l'innocent avec le coupable. Le corps législatif restait calme en présence de cette violence. Il ne siégea que quelques jours en 1779, pour continuer des ordonnances qui expiraient. L'année suivante il siégea plus longtemps. La disette qui régnait fit proposer l'établissement de greniers publics. La question du gouvernement constitutionnel fut encore soulevée par Allsopp, un des chefs de l'opposition. Il proposa de demander copie des instructions du gouverneur sur l'organisation du pays. Sa motion fut écartée par l'ordre du jour. Alors la discussion retomba sur l'administration de la justice: on passa une adresse contre les vues du parti constitutionnel et en faveur du maintien

des ordonnances de 1770, malgré l'opposition d'Allsopp, qui demandait toujours une autre cour d'appel et les lois anglaises.

Sur le bruit d'une nouvelle invasion, le gouverneur ordonna aux habitants de battre leurs grains pour les mettre en sûreté, et convoqua ses deux conseils, le conseil privé pour lui faire part en secret de ces nouvelles, et le lendemain le conseil législatif. " Hier, dit-il aux membres du conseil législatif, je vous ai réunis comme conseillers du roi, aujourd'hui je m'adresse à vous comme législateurs. Les avis que je vous ai communiqués, venant d'une source authentique, font voir que nous ne sommes pas dans un temps propice pour les innovations. L'état des affaires exige que tous les bons sujets travaillent au maintien de l'autorité royale. J'espère qu'en votre qualité privée, comme en votre qualité publique, vous emploierez toute votre influence à faire échouer les projets que les rebelles et leurs émissaires peuvent former pour troubler la tranquillité publique, et que vous m'aidez à découvrir ces derniers pour les faire punir."

Ce discours devait avoir l'effet de réduire l'opposition au silence. Cependant l'audace d'Allsopp semblait augmenter avec la rigueur du gouvernement. Il demanda encore l'introduction des lois anglaises ; mais cette fois il se trouva seul et le conseil fut ajourné après cinq séances. Il fallut se réunir néanmoins dans le mois d'août. Malgré l'ordre d'Haldimand qu'il fallait de l'expédition et de l'unanimité, Allsopp, de plus en plus hostile à l'administration, proposa des amendements à toutes les mesures. L'opposition avait découvert que cette tactique était le moyen le plus simple de faire connaître ses vues en Angleterre, parce que ses propositions étaient inscrites comme les autres dans le procès-verbal qui était envoyé aux ministres à Londres.

Elle voulait par là intimider la métropole et se faire donner le pouvoir qu'elle convoitait, tandis que le gouvernement était dans les embarras de sa lutte avec les États-Unis.

S'il n'y avait pas grand patriotisme dans cette conduite, en supposant l'opposition vraiment attachée à la métropole, il y avait bien une certaine adresse. Ce parti connaissait les sympathies métropolitaines pour la race anglaise, et son éloignement pour les races étrangères. Il espérait que ses demandes lui

gagn
qui l
lonie
en pl
fondé
Le
qui m
conqu
aggl
sous
souve
Russi
détru
Pour
ses lo
trouv

Au
conqu
toujou
la fict
chique
l'a fai
ils ne
la mor

Rie
Quoiq
tique
coloni
l'on v
homm
faveur
Canad
Allsop
lui, se
Lord
Canad

Les

leurs

* De

gagneraient les sympathies de cette portion du peuple anglais qui blâmait la conduite du gouvernement au sujet des colonies révoltées, et qu'elles ébranleraient le ministère, de plus en plus incertain de l'avenir. Ce calcul n'était que trop bien fondé : seulement le résultat devait venir plus tard.

Les peuples libres ont des égoïsmes, des préjugés nationaux qui mettent beaucoup d'obstacles à leur agrandissement par les conquêtes. La liberté semble en effet hostile à ces nombreuses agglomérations de races différentes qu'on voit souvent réunies sous le sceptre des grandes monarchies despotiques. Le souverain d'une multitude de nations, comme l'empereur de Russie, est moins porté, qu'un peuple conquérant et libre, à détruire les différentes nationalités qui lui sont soumises. Pourvu que chaque peuple le reconnaisse, il tolère sa langue, ses lois, ses coutumes. Il s'identifie avec lui, et souvent il trouve sa force dans cette variété même de nations.

Au contraire, " il y a, dit Montesquieu, un inconvénient aux conquêtes faites par les démocraties. Leur gouvernement est toujours odieux aux États assujettis. Il est monarchique par la fiction ; mais, dans la vérité, il est plus dur que le monarchique, comme l'expérience de tous les temps et de tous les pays l'a fait voir. Les peuples conquis y sont dans un état triste : ils ne jouissent ni des avantages de la république, ni de ceux de la monarchie."*

Rien n'est plus vrai aujourd'hui pour les Canadiens-Français. Quoique l'Angleterre soit une monarchie, l'influence démocratique de son gouvernement mixte, se fait plus sentir dans ses colonies que dans son sein. Nous verrons dans la suite, lorsque l'on voudra noyer les Canadiens dans une majorité anglaise, les hommes les plus hostiles à la démocratie élever la voix en leur faveur, et les libéraux, les démocrates demander l'union des Canadas pour consommer plus vite cette grande injustice. Allsopp et les membres de l'opposition qui marchaient avec lui, se donnaient pour des hommes de principes fort avancés. Lord Durham, qui recommanda l'union des deux provinces du Canada, passait pour le chef des radicaux anglais.

Les Canadiens ne méprisaient pas cette liberté pour laquelle leurs voisins avaient pris les armes. Cet événement avait fait

* De l'esprit des lois, livre X, chap. VII.

une sensation profonde parmi eux ; mais bientôt la raison avait tempéré leur enthousiasme, et le calcul les avait fait rentrer dans le repos. Une liberté qui doit vous anéantir est plus triste qu'une monarchie qui doit vous laisser subsister.

La conduite des Canadiens en cette occasion n'est fautive que parce qu'ils ajoutèrent trop de foi aux paroles de la métropole.

Il n'y a point de fondement à faire sur un gouvernement soumis à la volonté populaire. Les Canadiens le sentent aujourd'hui, et ils le sentiront bien davantage plus tard. Mais les peuples peu nombreux, ne pouvant commander à leur destinée, sont obligés d'user de beaucoup de précautions et de prudence ; et c'est pour cela qu'on ne peut blâmer les Canadiens qui tenaient pour l'Angleterre pendant la révolution américaine.

Au milieu de ces discussions, Haldimand lui-même était déjà odieux à tous les habitants. Un despotisme sourd, contre lequel les événements qui se passaient dans les autres provinces empêchaient de réclamer, couvrait toujours les villes et les campagnes. Le gouvernement s'enveloppait dans le mystère ; un voile épais couvrait tous ces actes et le rendait redoutable à ceux qui en voyaient les effets sans en deviner les motifs.

Le secret des correspondances privées était violé. Plusieurs fois l'officier qui faisait les fonctions de maître-général des postes, trouva les malles d'Europe ouvertes chez le gouverneur, et les lettres répandues sur le parquet.* Haldimand était entre-tenu dans ses méfiances par les seigneurs canadiens, membres du conseil, qui craignaient la propagande américaine pour leurs privilèges et leur nationalité, et qui savaient, du reste, que c'était en confirmant les craintes du pouvoir qu'ils obtiendraient plus vite sa sympathie et sa protection contre tout novateur. Chaque jour des citoyens imprudents étaient jetés en prison avec grand bruit pour effrayer le public ; d'autres, plus dangereux, disparaissaient soudainement, et ce n'était que longtemps après que leurs parents ou leurs amis apprenaient dans quel cachot ils se trouvaient. Le soupçon de menées avec les rebelles et la dés-

* Lettre de H. Finlay à Anthony Todd, secrétaire du bureau général des postes à Londres : "It has an appearance as if the governor of Nova-Scotia and our governor here, were yet permitted to take up and open the mails from England."— 1st december 1783.

obéiss
textes
Canad
avaier
dissim
qui ét
thie d
vissait
Cet
çait su
pouvo
accuse
sonnel
par d
sans s
les for
bee et
tème d
armes
insurg
les cit
autres
connu
tance
par le
Hay,
teur d
à bord
chots,
avaier
fut re
la pri
gentil
rique,
pour y
dant
l'ordre
du per

obéissance à la loi de milice servaient principalement de prétextes à ces nombreuses arrestations, qui frappaient surtout les Canadiens, soit que les Anglais, dont le plus grand nombre avaient penché d'abord pour la révolution, se fussent ravisés et dissimulassent mieux leurs sentiments, soit que le gouverneur, qui était de race étrangère, redoutât leur influence et la sympathie de l'Angleterre en leur faveur. Ce proconsul rusé ne sévissait contre eux qu'avec une extrême réserve.

Cette tyrannie inquiète, d'autant plus lourde qu'elle s'exerçait sur une population faible en nombre, descendit du chef du pouvoir aux juges qui siégeaient dans les tribunaux. Les accusés étaient atteints non-seulement dans leur liberté personnelle, mais dans leur fortune. Plusieurs furent ruinés par des dénis de justice ou par des jugements iniques, rendus sans scrupule en violation manifeste de toutes les lois et de toutes les formalités de la justice. Plusieurs riches citoyens de Québec et de Montréal furent dépouillés de leurs biens par ce système de persécution, qui s'appesantissait d'autant plus que les armes des royalistes éprouvaient de défaites dans les provinces insurgées. Sans aucune forme de procès, les soldats arrêtaient les citoyens, les uns sous accusation de haute trahison, les autres pour des offenses moins graves, d'autres enfin sans cause connue. On commença par les personnes d'une moindre importance et l'on remonta à celles des premiers rangs de la société par leur naissance ou par leur fortune. Ainsi MM. Joutard, Hay, Carignan, Du Fort, négociants, M. La Terrière, directeur des forges de Saint-Maurice, et M. Pellion, furent détenus à bord de vaisseaux de guerre à Québec, ou jetés dans les cachots, sans qu'on leur eût donné connaissance des accusations qui avaient été portées contre eux. On arrêta aussi un étranger, qui fut renfermé mystérieusement dans la partie la plus élevée de la prison. Le bruit public le représentait comme un de ces gentilshommes français qui, depuis que Lafayette était en Amérique, faisaient, disait-on, des apparitions secrètes en Canada, pour y remplir des missions politiques, qui sont restées cependant un mystère jusqu'à ce jour. La sentinelle avait reçu l'ordre de faire feu sur cet inconnu, s'il s'exposait aux regards du peuple à travers les barreaux de sa cellule. Les prisons ne

pouvant bientôt plus suffire, le couvent des récollets fut ouvert pour recevoir les nouveaux suspects. Un nommé André y fut détenu dix-huit mois au pain et à l'eau, sans que sa femme sût ce qu'il était devenu. Les prisonniers demandaient en vain leur procès ou leur liberté, on restait sourd à leurs prières ; et lorsque le gouvernement avait reconnu leur innocence, croyait les avoir assez punis ou ne craignait plus leurs idées, il les faisait élargir sans leur donner aucune explication.

Les idées libérales d'un ancien magistrat, nommé Du Calvet, l'avait fait soupçonner depuis longtemps d'intrigues avec les Américains, auxquels il avait fait des fournitures pendant leur occupation de Montréal, et avec lesquels on disait qu'il continuait une correspondance secrète. Il fut arrêté tout à coup à sa demeure, le 27 septembre 1780, par une troupe de soldats, qui prit ses papiers et son argent et le conduisit à Québec. Il fut détenu d'abord dans un vaisseau dans la rade, ensuite dans un cachot militaire, puis enfin transféré dans le couvent des récollets. Des amis influents s'offrirent comme garants de sa fidélité ; il proposa lui-même de mettre tous ses biens en séquestre, il demanda qu'on lui fit son procès ; on lui refusa tout. Après deux ans et huit mois de détention, il fut remis en liberté sans qu'on lui eût même dit quel était son crime.

La signature des préliminaires de la paix à Paris motiva l'élargissement de Du Calvet et des autres prisonniers. Les hostilités terminées, il ne restait plus de prétexte pour continuer ce système d'intimidation, et les prisons et les cachots rendirent leurs nombreuses victimes. Il n'y eut point de différence entre les innocents et les coupables : aucun d'eux ne subit de procès.

Tandis que le général Haldinand gouvernait ainsi par la terreur, croyant peut-être sincèrement que c'était le seul moyen de conserver le Canada à l'Angleterre, le congrès tenait tête avec succès aux armées royales. La capitulation de Saratoga avait eu un immense retentissement non seulement aux États-Unis, mais en Europe, surtout en France. Les Anglais n'avaient que la prise de Philadelphie à offrir pour contre-balancer cet important succès. Franklin, délégué à Paris, y fut accueilli par le ministère avec bienveillance, et par le peuple avec une sorte d'enthousiasme, comme s'il avait eu un secret pressentiment de l'avenir. Après avoir eu plusieurs conférences avec les

envoy
engag
seul e
et de c
nue p
allait e
bientôt
ment d
protes
liation
L'A
la Ma
déjà d
des In
un ser
coaliti
Louis
l'Océa
que co
elle se
Franc
telle e
bien, e
déposa
à opér
lois, l'
le mi
traite
comm
enfin
côté u
l'indép
Lord
ser à c
die, je
fois pe
gnatic
positi
menç

envoyés américains, et avoir déployé beaucoup d'adresse pour engager Louis XVI à rompre le traité de 1763, le duc de Choiseul eut la joie de voir signer, en 1778, un traité d'alliance et de commerce avec la nouvelle république, qui fut ainsi reconnue par la première nation de l'Europe. La France enfin allait être vengée ! Pour surcroît de fortune, Choiseul allait voir bientôt son ancien antagoniste, Chatham, proclamer l'abaissement de l'Angleterre, et sortir, pour ainsi dire, du tombeau pour protester publiquement dans la chambre des lords contre l'humiliation de sa patrie.

L'Angleterre, instruite de ce qui se passait de l'autre côté de la Manche, et voulant prévenir les desseins de sa rivale, avait déjà donné des ordres pour attaquer les établissements français des Indes ; mais, lorsque le traité lui fut signifié, elle éprouva un sentiment de terreur. Elle n'a jamais eu à combattre de coalitions formidables et acharnées comme la France sous Louis XIV et sous Napoléon. Protégée dans son île par l'Océan, elle n'intervient dans les grandes guerres de l'Europe que comme puissance auxiliaire. En Amérique, au contraire, elle se trouvait l'une des principales parties belligérantes ; la France à son tour n'allait figurer que comme alliée, et comme telle elle allait avoir des triomphes comparativement faciles, ou bien, en cas d'échecs, des revers peu dangereux. Lord North, déposant la fierté de son pays, fit passer deux lois tendant à opérer une réconciliation sincère avec les colonies. Par ces lois, l'Angleterre renonçait au droit de les taxer, et autorisait le ministère à envoyer des commissaires en Amérique pour traiter avec le congrès. Elle passa aussi des lois en faveur du commerce et de la religion catholique en Irlande. La peur enfin la rendit juste. Le duc de Richmond présenta de son côté une motion dans la chambre des lords pour reconnaître l'indépendance des États-Unis et faire renvoyer les ministres. Lord Chatham, quoique malade, se rendit à son poste pour s'opposer à cette proposition. "Aujourd'hui, dit-il, j'ai vaincu la maladie, je suis venu encore une fois dans cette chambre, la dernière fois peut-être ; mais j'avais besoin d'épancher de mon cœur l'indignation que j'éprouve lorsque j'entends faire l'humiliante proposition d'abandonner la souveraineté de l'Amérique." Il commença son discours d'une voix faible et embarrassée ; mais à

mesure qu'il parlait, sa voix prenait de l'éclat et de la force. Il rappela en détail les événements, s'étendit sur les mesures auxquelles il s'était opposé, et sur le résultat funeste qu'elles avaient eu. "J'avais prédit ce résultat, ajoutait-il après chacun des faits récapitulés, je l'avais prédit, et par malheur il est arrivé."

"Je suis heureux que la tombe ne se soit pas encore fermée sur moi, et qu'il me reste assez de force pour m'élever contre le démembrement de cette antique et noble monarchie. Accablé comme je le suis sous le poids des douleurs, je ne puis guère servir mon pays dans ces moments de danger ; mais tant que j'aurai l'usage de ma raison, je ne consentirai jamais à ce que la noble maison de Brunswick soit dépouillée d'aucune partie de son héritage ; je ne souffrirai jamais que la nation se déshonore par l'ignominieux sacrifice de ses droits."

Ce dernier effort épuisa les forces du grand orateur, qui expira peu de temps après, et ne vit point la séparation qu'il redoutait comme le plus funeste malheur qui pût arriver à son pays.

La proposition du duc de Richmond fut rejetée.

La passation des deux lois de conciliation, l'envoi de commissaires en Amérique, tout fut inutile. La guerre continua avec un nouvel acharnement. L'armée royale fut obligée d'évacuer Philadelphie presque dans le moment même où le comte d'Estaing arrivait sur les côtes de la Nouvelle-York avec une escadre française, et adressait aux Canadiens la lettre dont nous avons déjà parlé, pour les engager à embrasser la cause de la révolution.

Les succès de la campagne de 1778 furent partagés : mais les dévastations que commirent les troupes royales rendirent les Américains plus implacables contre la Grande-Bretagne. Les opérations militaires de l'année suivante, sans être décisives, diminuèrent encore les espérances de l'Angleterre. Elle voyait les dangers s'accroître autour d'elle : l'Irlande s'armait et menaçait aussi de se révolter ; l'Espagne, entraînée par la France, se déclarait pour les États-Unis ; et les flottes anglaises luttaient avec peine contre les flottes françaises, qui prenaient les îles de Saint-Vincent et de la Grenade. Elle eut aussi la mortification de voir périr ses plus anciens alliés en Amérique, les

fameux
Gates
l'impru
tendan
Améric
Sulliva
homme
occupa
mais et
général
leurs n
et fit u
jadis s
grands
gouver
lambea
parts.
pères,
onale,
contre
inutilen
tence q

* Le
sant sur
D'après
par le g
entre le
rivière
s'élever

Les I
sur la r
tières d
lation e
ou en b
tiaux.

Les
le Sagu
compos
rive, au
Rivière
ces trit

fameuses tribus iroquoises, qui, malgré le conseil que le général Gates leur avait donné de garder la neutralité, avaient eu l'imprudence de se laisser entraîner à la guerre par leur surintendant, le colonel Guy Johnson, et de se déclarer contre les Américains. Battues et chassées de leur pays par le général Sullivan, qui marcha contre leurs cantons à la tête de 5,000 hommes, ces tribus ne se relevèrent point de ce désastre. Elles occupaient encore leur ancien territoire au sud du lac Ontario ; mais elles étaient fort déchues de leur ancienne puissance. Le général Sullivan réduisit leurs villages en cendres, détruisit leurs moissons, ravagea leurs jardins, dont il coupa les arbres, et fit un vaste désert de la contrée. Les restes de ces guerriers, jadis si redoutables et si orgueilleux, passèrent au nord des grands lacs, et s'établirent sur un territoire que leur donna le gouvernement britannique, et où ils disputent aujourd'hui des lambeaux de forêts à la civilisation qui les déborde de toutes parts. Réduits à un petit nombre, loin de la terre de leurs pères, ces sauvages, qui faisaient trembler l'Amérique septentrionale, il y a un siècle et demi, se débattent en vain aujourd'hui contre le sort qui les accable : affaiblis, dépouillés, ils cherchent inutilement à prolonger une agonie, à reculer la fin d'une existence que la civilisation seule pouvait faire durer encore.*

* Le gouvernement a fait publier l'année dernière un rapport intéressant sur les restes des tribus indigènes qui se trouvent encore en Canada. D'après ce rapport, les Iroquois, en quittant leur pays natal, furent placés par le gouverneur Haldimand, en 1784, sur les bords de la Grande-Rivière, entre le lac Erié et le lac Ontario. Il en fut établi aussi sur la Tamise, rivière qui se décharge dans le lac Sainte-Claire. Leur population peut s'élever aujourd'hui à deux ou trois mille âmes.

Les Iroquois placés par le gouvernement français au saut Saint-Louis, sur la rive septentrionale du Saint-Laurent, et à Saint-Régis, sur les frontières des États-Unis, sont un peu plus avancés en civilisation. Leur population est d'environ 2,300 âmes. Ils habitent des maisons bâties en pierre ou en bois, cultivent une petite étendue de terre et nourrissent quelques bestiaux.

Les tribus nomades de la rive septentrionale du Saint-Laurent, depuis le Saguenay jusqu'à l'Atlantique, peuvent former 2,500 âmes. Elles sont composées principalement de Montagnais. On trouve encore sur la même rive, au-dessus du Saguenay, les Têtes-de-boules, les Algonquins des Trois-Rivières, les Népissings, les Outaouais, les Mistassins et les Naskapis; toutes ces tribus, éparées dans les Laurentides, sont nomades, et l'on porte le chif-

L'arrivée des 6,000 auxiliaires du comte de Rochambeau, la coopération plus active des flottes française et espagnole, l'adjonction de la Hollande, à laquelle l'Angleterre venait de déclarer la guerre, allaient décider la question de l'indépendance américaine. Malgré leurs victoires de Guilford, d'Hobkerk et d'Éutaw Springs, les Anglais, pressés du côté de la Virginie et des Carolines par les corps des généraux Morgan, Greene et Lafayette, furent acculés à Yorktown par l'armée de Washington et le corps français de Rochambeau, et obligés de mettre bas les armes, au nombre de six mille hommes de troupes réglées et de quinze cents matelots. Cette victoire assura définitivement l'indépendance des États-Unis. C'était la deuxième armée anglaise qui posait les armes dans cette guerre, chose inouïe dans les annales militaires modernes. Le général Cornwallis, qui la commandait était malade; ce fut le général O'Hara qui défila à la tête des troupes royales. Il voulut rendre son épée à Rochambeau; mais celui-ci lui dit, en montrant Washington, que l'armée française n'était qu'auxiliaire dans le pays et que c'était au général américain à recevoir son épée et à lui donner des ordres.*

L'Angleterre fut accablée par la nouvelle de la capitulation de Yorktown et fléchit sous les coups de l'orage. La chambre

fre de la population de celles qui sont au sud du Saguenay, à 2,500 âmes. Elles sont alliées par le sang aux Montagnais.

Les Népissings, les Algonquins et les Iroquois du lac des Deux-Montagnes comptent 884 âmes; les Abénuquis de Saint-François, 387 âmes; ceux de Bécancour, 172 âmes; les Hurons de la Jeune-Lorette, 282 âmes; les Amalicités de la rivière Verte, 171 âmes; mais ils sont nombreux dans le Nouveau-Brunswick: les Micmacs de Ristigouche comptent 473 âmes.

Si l'on reporte les yeux vers la partie supérieure du Canada, l'on trouve dans l'île de Walpole, dans le bas de la rivière Sainte-Claire, 8 à 900 sauvages, moitié Chipouais et moitié Poutouatamis; dans le chenal Écarté et à Sainte-Claire environ 500 âmes des mêmes tribus; dans l'île Manitoulin 1,226 âmes, et éparées sur la rive septentrionale du lac Huron et du lac Supérieur, diverses tribus dont il est bien difficile de fixer la population, qui est très-faible comparativement à l'étendue du pays qu'elles occupent.

Il peut y avoir encore sur quelques autres points du vaste territoire du Canada quelques familles appartenant aux races indigènes; mais elles disparaissent graduellement à mesure que la civilisation les enveloppe. Au reste, la chaîne des Laurentides leur offrira encore longtemps un refuge, surtout la partie qui avoisine le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

* Mémoires du comte de Ségur.

des co
de l'a
adress
passa
consel
pays e
du ca
marqu
chargé

Le g
tête de
velle d
été ou
magne
par les
et l'Eu
ce qui
pays p
Amérie
le céde
Montré
tières,
une gr
tribus
établis
néanm
rayé d

Par
Champ
entrec
sent fa
les eff
breuse
guerre
fiiculté
ne. I
du lac
cette
rante

des communes, qui avait promis au roi, trois mois auparavant, de l'aider à soutenir énergiquement la guerre, lui présenta une adresse presque à l'unanimité pour le prier de faire la paix ; elle passa en même temps une résolution portant que quiconque conseillera de continuer les hostilités, fût déclaré ennemi du pays et de son souverain. Ces votes amenèrent la dissolution du cabinet de lord North dans le mois de mars 1782, et le marquis de Rockingham, en dépit des répugnances du roi, fut chargé de former une nouvelle administration.

Le général Carleton vint remplacer le général Clinton à la tête de l'armée anglaise du Nord. Il apporta à Québec la nouvelle des résolutions de l'Angleterre. Les négociations avaient été ouvertes à Paris sous la médiation de l'empereur d'Allemagne, et le 3 septembre 1783, fut signé le traité mémorable par lequel l'Angleterre reconnut l'indépendance des États-Unis, et l'Europe, la première nation libre du Nouveau-Monde. Tout ce qui, après la conquête du Canada, avait été détaché de ce pays pour agrandir les provinces voisines, fut réclamé par les Américains, et le ministère britannique se vit contraint de le céder. Par ce nouvel abandon, les villes de Québec et de Montréal se trouvèrent à quelques lieues seulement des frontières, et le Canada perdit, avec les postes livrés aux États-Unis, une grande partie du commerce profitable qu'il faisait avec les tribus sauvages de l'Ouest. Plus de la moitié des Canadiens établis dans ces contrées éloignées, devinrent Américains, sans néanmoins cesser d'être Français ; le Détroit, leur chef-lieu, fut rayé du nombre des villes britanniques.

Par cet abandon de territoire, le Canada perdit aussi le lac Champlain et les montagnes qui l'avoisinent, pays tourmenté, entrecoupé de lacs, de rivières, de défilés, d'obstacles qui en eussent fait une excellente frontière défensive. Pendant cinq ans les efforts des armées anglaises, quatre ou cinq fois plus nombreuses que les armées françaises, étaient venus s'y briser dans la guerre de sept ans ; c'est là encore que s'étaient trouvées les difficultés qui avaient été la cause première des désastres de Burgoyne. Le traité de Paris, en fixant la frontière du Canada au pied du lac Champlain, a amené les armées américaines à l'entrée de cette immense et riche plaine de Montréal, qui a plus de quarante lieues d'étendue en tout sens, et qui est située au milieu

du pays. Il a renversé de ce côté les défenses naturelles du pays, et laissé Montréal exposé aux coups des Américains, surtout depuis la disparition des forêts qui l'ont protégé jusqu'en 1812. Mais la Grande-Bretagne souffrait justement du mal qu'elle avait voulu infliger aux Canadiens, en annexant une grande partie de leur territoire à celui de ses anciennes colonies, après le traité de 1763.* Elle fut obligée de placer dans le Nord les Américains qui lui étaient restés fidèles. Plus de vingt-cinq mille royalistes quittèrent la république des États-Unis pour s'établir dans la Nouvelle-Écosse et dans le Haut-Canada. Beaucoup d'Acadiens vinrent aussi se fixer en Canada, sur le golfe Saint-Laurent préférant, dit M. Lebrun, un pays français par ses mœurs à une république anglaise. C'est avec cette émigration que les familles Smith, Scott et Stewart vinrent se fixer sur les bords du Saint-Laurent, pour occuper tour à tour les premières charges de la magistrature en Canada.

Toutefois la paix procura deux avantages à ce pays : elle mit fin au système militaire qui y régnait, et accéléra l'établissement d'un gouvernement représentatif. Sur l'ordre du ministre, la loi de *l'habeas-corpus* fut introduite, après de longs débats, par une ordonnance du conseil législatif, la dernière que le général Haldimand ait signée avant de remettre les rênes du gouvernement à son successeur, en 1785.

Ce gouverneur qui ne manquait pas de sensibilité, qui souffrait de l'isolement dans lequel sa grande sévérité et un esprit soupçonneux et vindicatif l'avaient jeté au milieu de la population, ce gouverneur, haï de tout le monde, demandait son rappel depuis deux ans. " Quoiqu'on nous l'eût peint, dit le baron de Riedesel, comme un homme d'un caractère intraitable, nous nous conduisîmes à son égard avec sincérité et franchise ; ce qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'il rencontrait rarement des personnes qui tinssent cette conduite envers lui." En effet, il serait injuste de faire peser toute la responsabilité de ses rigueurs sur lui seul. On doit reconnaître, à travers les préjugés et les préventions qui l'obsédaient, ses intentions bienveillantes pour la conservation des Canadiens. On doit surtout lui rendre cette justice que ce fut grâce à lui que les vues de la métropole se modifièrent à leur sujet, quoique le résultat de la

révolu
C'est l
entre l
agréer
1784.
cien s
nie, ca
être po
balanc
d'Hald
de sa
pardon
mesure
découv
Ses
avait d
Canada
tribuna
Québec
justice
sollicit
naux a
d'abor
Calvet
tres, a
nadien
répan
tres, é
annon
mêle l
rités a
féder
échap
noble
S'il n
taille,
rait b
damm
pesan

révolution américaine y eût sans doute la plus grande part. C'est lui qui recommanda de leur conserver les terres situées entre le Saint-Laurent et les frontières des États-Unis, et fit agréer ce plan, contraire à celui de North, par lord Sydney en 1784. L'erreur d'Haldimand a été d'exagérer l'esprit de l'ancien système français dans la manière d'administrer la colonie, car le pouvoir absolu a besoin de plus de talent peut-être pour être exercé d'une manière judicieuse, que le pouvoir balancé. Aujourd'hui que les jours de la lourde tyrannie d'Haldimand sont loin de nous, que l'on connaît mieux le fond de sa pensée, peu de personnes probablement refuseront de lui pardonner ses allures brusques et despotiques en faveur des mesures qu'il fit adopter pour nous conserver une partie du sol découvert et livré à la civilisation par nos ancêtres.

Ses désagréments ne finirent pas avec son administration, qui avait duré six ans. Plusieurs de ceux qu'il avait fait arrêter en Canada, le suivirent en Angleterre et l'appelèrent devant les tribunaux. A peine Du Calvet était-il sorti des cachots de Québec qu'il s'était embarqué pour Londres, afin d'aller demander justice au roi. Dans une audience qu'il obtint des ministres, il sollicita le rappel d'Haldimand, pour l'accuser devant les tribunaux anglais, ce qui aurait été un grand scandale. On lui fit d'abord des réponses évasives, puis on cessa de l'écouter. Du Calvet, aussi énergique qu'infatigable, publia un volume de lettres, adressées au roi, au prince de Galles, aux ministres, aux Canadiens, qu'il intitula, " Appel à la justice de l'État," et qu'il fit répandre en Angleterre et en Canada avec profusion. Ces lettres, écrites avec emphase et dans un style violent et emporté, annoncent toutefois un esprit fier et indépendant. Du Calvet y mêle habilement sa cause avec celle du pays, et expose des vérités au gouvernement qu'aucun autre homme n'aurait osé préférer même tout bas. Dans ses élans de rude éloquence, il lui échappe des exclamations pleines d'orgueil national et d'une noble indignation. " Qu'il est triste d'être vaincu ! s'écrie-t-il. S'il n'en coûtait encore que le sang qui arrose les champs de bataille, la plaie serait bien profonde, bien douloureuse, elle saignerait bien des années, mais le temps la fermerait. Mais être condamné à sentir continuellement la main d'un vainqueur qui s'appesantit sur vous ; mais être esclave à perpétuité du souverain

constitutionnel du peuple le plus libre de la terre, o'en est trop ! Serait-ce que notre lâcheté à disputer la victoire, en nous dégradant dans l'esprit de nos conquérants, aurait mérité leur colère et leur mépris ? Mais ce furent les divisions de nos généraux qui les firent battre ; mais nous, nous primes leur revanche, et nous lavâmes l'année d'après, le 28 avril 1760, la honte de leur défaite sur le même champ de bataille ! ”

C'est encore après avoir fait un tableau livide de la tyrannie sous laquelle gémissait le pays, qu'il s'écrie : “ Bataille, première bataille de Québec, nous frapperez-vous toujours ! ” et qu'il fait contraster la conduite que le général Bouillé avait tenue à l'égard des habitants des îles anglaises prises dans le golfe du Mexique, avec celle du gouverneur anglais du Canada : “ Oh ! illustre marquis de Bouillé, est-ce ainsi que votre grande âme a perverti le fruit de la victoire ? Les vaincus sous vos mains n'ont-ils pas été des enfants chéris ? Leur reconnaissance n'éclate-t-elle pas aujourd'hui pour exalter la grandeur de votre générosité et de votre clémence ? L'Angleterre ne se fait-elle pas une gloire de les imiter ? Ah ! je reconnais à ces traits le génie noble de la nation anglaise ; elle donne ici la plus belle idée de sa vertu, en rendant hommage à celle du grand homme qui n'a été vainqueur que pour être bienfaiteur. Le Canada n'aura-t-il jamais les mêmes remerciements à lui faire pour sa protection et ses bienfaits, au nom du moins de ces Français qui viennent de faire envers des Anglais un si noble usage de la victoire ? ”

Après avoir exposé les persécutions auxquelles il avait été en butte, la corruption des juges, qui, pendant son emprisonnement, lui avait fait perdre une partie considérable de sa fortune, en le privant, par des dénis de justice, des moyens ordinaires de défense, et en se laissant intimider par la présence du gouverneur lui-même, qui, contre son usage, était venu s'asseoir sur le tribunal ; enfin après avoir annoncé qu'un grand nombre de ses compatriotes étaient soumis aux mêmes persécutions, il faisait le tableau des vices du gouvernement, du despotisme des gouverneurs, de la servilité et de l'adulation des fonctionnaires, des malversations dont ils se rendaient coupables pour satisfaire la volonté du pouvoir ou les intérêts de leurs partis ; des violations continuelles de l'acte de 1774, du refus d'appliquer les

ancien
gouve
10
20
30
40
des si
50
60
70
dans l
trois p
80
ses dr
90
supéri
100
dien à
110
120
biens d
primiti
130
l'empir
Cett
née en
plus lo
En pro
voulai
dangere
nus in
paroiss
au par
le prin
posé ;
avoir
de la m
tation

anciennes lois, et il terminait en réclamant l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, dont il posait ainsi les bases :

1^o Conservation des lois civiles françaises.

2^o Loi d'*habeas-corpus*.

3^o Jugement par jury.

4^o Inamovibilité des conseillers législatifs, des juges et même des simples gens de loi, durant bonne conduite.

5^o Gouverneur justiciable des lois de la province.

6^o Établissement d'une chambre d'assemblée élective.

7^o Nomination de six membres pour représenter le Canada dans le parlement impérial, trois pour le district de Québec et trois pour le district de Montréal.

8^o Liberté de conscience ; personne ne devant être privé de ses droits politiques pour cause de religion.

9^o Réforme de la judicature par le rétablissement du conseil supérieur.

10^o Établissement militaire : création d'un régiment canadien à deux bataillons.

11^o Liberté de la presse.

12^o Collèges pour l'éducation de la jeunesse ; emploi des biens des jésuites pour cet objet, conformément à leur destination primitive. Écoles publiques dans les paroisses.

13^o Naturalisation des Canadiens dans toute l'étendue de l'empire britannique.

Cette constitution, plus complète que celle qui nous fut donnée en 1791, fait connaître les vues de l'auteur. Il allait même plus loin que les partisans du ministère responsable aujourd'hui. En proposant de rendre le gouverneur justiciable de nos lois, il voulait ôter à la métropole un pouvoir qu'il regardait comme dangereux. Ce n'est que de nos jours que les juges sont devenus inamovibles, et que nous avons vu s'ouvrir des écoles de paroisse. Quant à la députation par les colonies de représentants au parlement impérial, le petit nombre de ces représentants dans le principe, n'aurait pas permis d'influencer un ministère mal disposé ; et cette innovation dans la constitution britannique pouvait avoir des suites incalculables, puisque l'influence prépondérante de la mère patrie devait diminuer proportionnellement à l'augmentation de la population des colonies. L'exemple de Rome, dé-

chue pour avoir donné le droit de citoyens aux peuples d'Italie,* n'est pas fait pour encourager une métropole à embrasser ce système, à moins que ses colonies ne soient si faibles qu'elles ne puissent devenir redoutables.

Le livre de Du Calvet parut à Londres en 1784. Il fit en Angleterre un grand nombre de partisans, qui se montrèrent dévoués à la cause constitutionnelle du Canada, et contribua beaucoup à nous faire accorder un gouvernement électif.†

Le général Haldimand laissa l'administration de la province au lieutenant-gouverneur Hamilton, l'un des membres modérés du conseil législatif. Hamilton fut remplacé l'année suivante par le commandant de l'armée, le colonel Hope, qui le fut à son tour, presque aussitôt après, par le général Carleton, élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester. Celui-ci débarqua à Québec dans le mois d'octobre avec l'ancien procureur général de la Nouvelle-York, Smith, qui venait d'être nommé juge en chef du Canada. Il reprit les rênes du pouvoir en qualité de gouverneur général des possessions qui restaient encore aux Anglais dans l'Amérique du nord. Il trouva le pays fort agité sur la question du gouvernement constitutionnel. Le conseil législatif était tombé dans le mépris du peuple, et sa soumission au pouvoir augmentait tous les jours le nombre de ses ennemis. Finlay et un autre membre, qui avaient voulu montrer quelque indépendance, étaient dans les plus grandes inquiétudes, et cherchèrent à regagner les bonnes grâces du nouveau gouverneur par les plus humiliantes professions de repentir.‡ Allsopp avait été retranché du conseil.

* Montesquieu : Grandeur et décadence des Romains, ch. IX.

† Du Calvet était en France en 1783. Il vit Franklin, ambassadeur à Paris, pour réclamer le payement des fournitures que lui devait le congrès. Il lui dit que son séjour dans les prisons du Canada avait altéré sa santé et qu'il était trop vieux pour passer lui-même aux Etats-Unis. Franklin transmit ses papiers au congrès. *The works of Benjamin Franklin*, vol. X. Lettre de Franklin au président du congrès,—Passy, 1er novembre 1783.

‡ Finlay était député-maire général des postes en Amérique depuis 1784.

"Let me once more repeat, disait-il, that Sir Guy Carleton shall have no cause to be displeas'd with me : my duty is to be with government ; it is every honest man's business to assist the ruling powers, far more a well meaning councillor."—Lettre de H. Finlay au gouverneur Skene, 8 août 1785. "Letters which I wrote to Sir Guy Carleton, in which I stated

La
périal
qui ét
nouve
furent
Powel
sance
britan
cipalen
On de
sans d
forme
lèges
toutes
d'une
législa
chaque
roule
cordée
prier
posa à
parer un
sition fu
sidéré, c
nous d'a
se trou
les Ang
Après d
l'adresse
votants
desquels
sentimen
Le gre
trône, et
nommé F
my conje
row for ha
Todd, du b
* Procès

La paix n'avait pas été plutôt conclue, que le parlement impérial s'était vu inondé de pétitions du Canada. Les premières, qui étaient de 1783, et qui furent signées par les anciens et les nouveaux sujets, c'est-à-dire par les Anglais et par les Canadiens, furent portées en Angleterre par trois députés, MM. Adhémar, Powell et Delisle. On réclamait d'une manière générale la jouissance des droits et des privilèges attachés à la qualité de sujets britanniques; mais le but d'une partie des signataires était principalement d'obtenir l'introduction de la loi de *l'habeas-corpus*. On demandait que tous les habitants du Canada fussent admis, sans distinction d'origine ou de religion et quelle que fût la forme du gouvernement, à la participation des droits, des privilèges et des prérogatives qui appartenaient aux Anglais dans toutes les parties du globe. Ces termes ayant été interprétés d'une manière plus générale par les constitutionnels, le corps législatif voulut protester, en 1784, contre l'introduction d'une chambre élective, et M. de Saint-Luc proposa une adresse au roi pour remercier Sa Majesté de la protection qu'elle avait accordée au Canada pendant la révolution américaine, et pour la prier de maintenir le gouvernement de 1774.* M. Grant s'opposa à cette adresse, et voulut faire nommer un comité pour préparer une pétition en faveur du principe électif; mais sa proposition fut désapprouvée par plusieurs Anglais. "Tout bien considéré, disait Finlay, il est douteux qu'il soit avantageux pour nous d'avoir une chambre d'assemblée dans les circonstances où se trouve le pays, puisque les anciens sujets du roi, c'est-à-dire les Anglais, ont peu d'espoir d'être élus par les Canadiens." Après de grands débats, l'amendement de Grant fut écarté et l'adresse adoptée à la majorité des deux tiers, le nombre des votants étant de 17. Les membres de la minorité, au nombre desquels étaient MM. Levesque et de Léry, motivèrent leur dissentiment par écrit.

Le greffier fut chargé d'aller déposer l'adresse au pied du trône, et de défendre la constitution existante. Un jésuite nommé Roubaud, qui était à Québec, à ce qu'il paraît, du temps

my conjecture touching the cause of his displeasure, and expressed my sorrow for having unintentionally offended His Excellency." Lettre à M. Todd, du bureau des postes à Londres.

* Procès-verbaux du conseil législatif.

du gouverneur Murray, et qui vivait alors à Londres, se mit en communication avec les comités anti-constitutionnels du Canada, et menaça quelques fonctionnaires du ressentiment de Carleton. Ce personnage, qui avait l'oreille des ministres ou de leurs affidés, put modérer un peu leur ardeur. Au reste, l'adresse fut bien accueillie du ministère, chose fort naturelle, car le gouverneur et la majorité du conseil n'avaient rien fait sans doute dans cette importante affaire sans avoir obtenu d'avance l'assentiment formel ou tacite du bureau colonial. Les ministres qui pensaient que le temps d'accorder un gouvernement libre n'était pas encore arrivé, se rendirent donc aux vœux du conseil. Lord Sydney alla jusqu'à dire, en acquiescant à l'introduction de la loi de *l'habeas corpus*, qu'il était convaincu que toute autre restriction du pouvoir exécutif dans l'état où se trouvait le pays, nuirait aux intérêts publics; et que ceux qui avaient demandé une chambre d'assemblée, l'institution du jury et l'indépendance des juges, étaient des hommes mal disposés et dont l'attachement à l'Angleterre lui paraissait très-douteux.

Malgré ces observations, on ne cessa point de discuter en Canada sur la forme du gouvernement. Il y eut en 1784 des assemblées publiques à Québec et à Montréal; et de nouvelles pétitions furent envoyées à Londres pour demander cette fois d'une manière formelle et précise, une chambre élective, un conseil législatif non rétribué, l'introduction des lois anglaises dans les parties du pays situées en dehors des districts de Montréal et de Québec, les deux seuls alors organisés, et le procès par jury dans les causes civiles.

Ces demandes soulevèrent une opposition formidable; des pétitions contraires, signées par près de 4,000 personnes, allèrent étouffer en Angleterre celles qui venaient de les précéder. On voit par ces oppositions que déjà une partie considérable des Canadiens se prononçait pour un gouvernement libre, tandis que le reste, persistant dans ses anciennes opinions, s'y opposait formellement. La demande d'une chambre élective fut renouvelée en 1785. Les marchands de Londres en relation d'affaires avec le Canada, présentèrent à l'appui un mémoire au ministère. Cet écrit allait beaucoup plus loin que le vœu manifesté par les Canadiens libéraux, puisqu'il disait que la majorité des habitants de la colonie désirait être gouvernée par les lois

ang
que
parv
des
écriv
prop
que
leurs
l'ass
sugg
dans
assen
gior,
ducti
burea
l'Fgl
ses v
domin
norés
de ma
que le
résult
jugés
frança
joindre
tif. A
et M.
l'asser
Cep
velle e
venu a
nada a
en diff
de dés
divisé
la justi
pulation
rappor
Comm

anglaises, faites et administrées suivant la constitution britannique. Dans cette lutte de partis, les renseignements privés qui parvenaient à Londres, ne faisaient qu'augmenter l'embarras des ministres. Ainsi l'un des anglicateurs les plus modérés écrivait, qu'il serait presque impossible de trouver des hommes propres à représenter le peuple dans une chambre d'assemblée ; que les Canadiens ne désiraient conserver que leur religion et leurs lois de succession ; et, après avoir recommandé avec regret l'asservissement d'un peuple à une autre nation, il finissait par suggérer de faire représenter la partie anglaise de la population dans la chambre des communes, mode préférable, disait-il, à une assemblée composée de Canadiens-Français ! Quant à la religion, M. Adhémar trouva les ministres encore opposés à l'introduction de prêtres nés sous la domination des Bourbons. Le bureau colonial était bercé de l'idée de gouverner ou de décrier l'Église canadienne en choisissant des chefs propres à réaliser ses vues. On pariait alors de mettre à la tête de cette église le dominicain Taylor et le récollet Kilder, deux hommes déshonorés par leurs débauches. M. Adhémar présenta, dans le mois de mars 1784, un mémoire aux ministres pour leur démontrer que les Canadiens pouvaient se choisir des prêtres sans qu'il en résultât rien de dangereux pour l'État. Mais, voyant les préjugés qui animaient le peuple anglais contre tout ce qui était français et catholique, il recommanda au clergé canadien de se joindre au peuple pour demander un gouvernement représentatif. Aussi vit-on, en 1792, M. Bedard, le supérieur du séminaire, et M. Plessis, le curé de Québec, figurer comme membres de l'assemblée constitutionnelle.

Cependant les ministres avaient résolu de faire faire une nouvelle enquête sur les affaires du pays. Lord Dorchester était venu avec des ordres à ce sujet. Depuis vingt-six ans, le Canada avait été livré à trois systèmes de gouvernement, qui, tout en différant de nom, se ressemblaient par l'excès de tyrannie et de désordres qu'ils avaient produit. Le conseil législatif fut divisé en plusieurs comités, chargés de s'enquérir de l'état de la justice, de la milice, des chemins, de l'agriculture, de la population, du commerce, de la police, de l'éducation, et de faire rapport séparément sur la matière qui leur était confiée. Comme la plus grande partie de ces comités étaient composés

d'Anglais, les Canadiens n'espèrent rien d'investigations conduites par des hommes qu'ils croyaient aussi hostiles à leurs lois qu'à leur nationalité.* Ils ne purent surtout maîtriser leurs soupçons lorsqu'ils virent la manière dont se faisait le choix des témoins. Ils ignoraient que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur Hope, le président du conseil et les juges Mabane et Fraser étaient favorables au maintien des anciennes lois, et que par conséquent le parti contraire, que dirigeait le juge en chef Smith, se trouvait en minorité.

Smith, d'un autre avis que Masères,† soutenait que les lois anglaises avaient été introduites par divers statuts impériaux ; que l'acte de 1774 n'était pas suffisant pour révoquer ces lois ; qu'elles devaient être suivies dans les procès entre Anglais, comme les lois françaises dans les procès entre Canadiens, et que lorsqu'il s'élevait quelque contestation entre un Canadien et un Anglais, l'ancienne loi du pays devait être invoquée si la question avait rapport à un immeuble, mais que si elle avait rapport au commerce, on devait suivre la loi anglaise. Il prétendait encore que les instructions royales données aux gouver-

* Le conseil se composait alors du colonel Hope, lieutenant-gouverneur, de William Smith, juge en chef, de Sir John Johnson, intendant général des sauvages, du chevalier Charles de Lanaudière, surintendant général des voies publiques, du chevalier Picoté de Belestre, surintendant des chemins, de R. A. de Boucherville, inspecteur des chemins, de Hugh Finlay, maître des postes, de Henry Caldwell, receveur général, de William Grant, député receveur général, de Samuel Holland, arpenteur général, de John Collius, député arpenteur général, et de George, depuis Sir George Burnall, secrétaire provincial.

† Masères avait dit que la proclamation de 1763 n'était pas suffisante pour abroger les lois, et qu'il fallait un acte du parlement :

" If these arguments against the king being singly, without the parliament, the legislator of this province, are just, it will follow of course that all the ordinances hitherto passed in this province are null and void, as being founded at best (for I shall endeavour to show that they have not even this foundation) upon the king's single authority. And if so, then the great ordinance of the 17th of september 1764, by which the french laws were abolished, and the laws of England introduced in their stead, will be void amongst the rest ; and consequently the french laws must, by virtue of the first maxim above laid down, be deemed to be still legally in force." A plan for settling the laws and the administration of justice in the province of Quebec.

neur
trod

La
Mab
en f
du o
et q
1682
tinua
aux
royal
vena
acte
c'est-
les se

La
cour,
l'Éta
depu
minist
prédé
dans t
comm

Le
tice,
qu'il
ce cor
relati
par se
quelq
même
memb
autre
Ils en
minis
les ju
gouve
et sév
procu

neurs plusieurs années auparavant, et qui recommandaient l'introduction des lois anglaises, pouvaient être suivies.

Les membres de la cour des plaidoyers communs, le juge Mabane entre autres, soutenaient que les lois françaises étaient en force au Canada; que l'ordonnance de 1785 n'introduisait du code commercial anglais que ce qui avait rapport à la preuve, et que même le code commercial français, ou l'ordonnance de 1682, suivie dans la colonie sous la domination française, continuait d'y exister en vertu de l'acte de Québec, qui restituait aux Canadiens leurs anciennes lois. Mabane ajoutait que les royalistes américains et les émigrés de la Grande-Bretagne, en venant s'établir dans la colonie, avaient fait par cela même acte d'adhésion volontaire au régime légal qui y subsistait, c'est-à-dire aux lois et aux coutumes françaises, qui étaient les seules en vigueur, sauf le code criminel.

La majorité du conseil, qui partageait l'opinion de cette cour, avait déjà déclaré qu'il ne serait pas avantageux pour l'État de suivre les instructions du roi. Carleton pensait ainsi depuis longtemps. Il avait même eu, pendant sa première administration, de graves difficultés à ce sujet avec le juge Livius, prédécesseur de Smith, et avec le conseil privé du roi, qui a eu dans tous les temps une tendance à l'anglicisation dans les lois comme en toutes choses.

Le comité chargé de l'enquête sur l'administration de la justice, était présidé par Smith, qui rédigea le rapport, autant qu'il le put, dans le sens de ses opinions. Pendant la session, ce conseiller proposa un projet de loi pour continuer l'ordonnance relative au jury en matières civiles; mais, toujours entraîné par ses préjugés contre les lois françaises, il y avait introduit quelques clauses qui tendaient à détruire une partie de ces mêmes lois. Tous les membres canadiens et la majorité des membres anglais le repoussèrent et soumièrent eux-mêmes un autre projet. Mais les marchands s'y opposèrent à leur tour. Ils employèrent, pour plaider leur cause devant le conseil, le ministère d'un avocat, qui porta des accusations si graves contre les juges, que ce conseil crut devoir présenter une adresse au gouverneur pour le supplier de faire faire une enquête publique et sévère sur l'administration de la justice. Cet avocat était le procureur général Monk lui-même. Il perdit sa charge à la

suite d'un plaidoyer d'autant plus audacieux qu'il renfermait des vérités dites en face. Il eut beau déclarer ensuite qu'il n'avait parlé que comme simple procureur des opposants ; qu'il n'avait fait que remplir un devoir de profession, on savait qu'il avait pris plaisir à exprimer des sentiments qui lui étaient propres, et l'on fut bien aise de le punir sur-le-champ d'une manière exemplaire.

Le juge en chef commença l'enquête, en qualité de commissaire, dans le mois de juin 1787. Elle dévoila tous les désordres qui régnaient dans les tribunaux. Des citoyens déposèrent qu'ils avaient vu plusieurs fois M. de Rouville monter ivre sur le tribunal et s'y conduire d'une manière disgracieuse ; qu'il refusait souvent d'entendre la preuve, avouant qu'il avait vu les parties hors de cour ; que le juge Fraser s'était prévalu un jour, pour débouter une action, de la lettre d'un ami intéressé dans la cause et qui niait les faits ; qu'il avait renvoyé une autre fois les parties, en disant qu'il connaissait très-bien le défendeur et qu'il le savait incapable de l'action dont on l'accusait ; que le juge Southouse disait qu'il ne connaissait rien de la coutume de Paris et qu'il s'en rapportait à l'équité ; que le gouverneur Haldimand, en siégeant contre son ordinaire dans la haute cour et en influençant les juges, avait fait perdre à Du Calvet une somme de six mille louis.

Cette investigation montra que la plupart des juges anglais décidaient suivant les lois anglaises, et les juges canadiens, suivant les lois françaises ; que quelques-uns, ne se conformant à aucune loi, jugeaient selon leur équité naturelle ou leur convenance particulière ; que la cour d'appel elle-même violait ouvertement les dispositions expresses de l'acte de 1774, et s'appuyait sur les instructions royales données aux gouverneurs, pour suivre les lois de la métropole. Au reste ceux que ces investigations avaient flétris, attribuèrent leur disgrâce aux délations et aux mensonges de " ces mêmes marchands, condamnés par eux très-justement à payer au trésor plus de cent mille louis, pour des droits de douane sur des marchandises qu'ils avaient voulu passer en fraude." Les juges de la cour des plaidoyers communs, Mabane, Panet et Dunn, attribuèrent aussi ce qu'il y avait de fâcheux dans leur situation au juge en chef Smith, cet ennemi irréconciliable des lois françaises et des

Canadiens, qui semait sans cesse des germes de division entre les colons et la métropole, pour faire apparaitre d'un zèle qui élevât le prix de ses services et le fit paraître seul digne de confiance. Le rejet de son projet de loi l'avait tellement irrité, qu'à l'ouverture de l'enquête, il accumula les accusations les plus graves contre les trois juges que nous venons de nommer, et qui crurent devoir se justifier auprès du gouverneur.

Le comité du commerce ne fut que l'écho des marchands, qu'il consulta. Ceux-ci s'assemblèrent à Québec et à Montréal pour s'entendre sur leurs réponses. Ils ne bornèrent pas leurs observations au commerce, mais s'étendirent sur les lois, sur la police et sur la forme du gouvernement. Ils demandèrent l'introduction des lois anglaises en toute matière, hors la propriété immobilière et les successions; et le choix du jury dans les causes réelles et personnelles. "Les tribunaux, disaient-ils, tels qu'ils sont constitués, n'ont aucune jurisprudence uniforme: les uns suivent la loi française; les autres, la loi anglaise; ceux-ci, la loi romaine; ceux-là, les règles de la simple équité. Les juges et les plaideurs invoquent les unes ou les autres suivant leur intérêt, leur sympathie ou leur caprice." Les Canadiens eux-mêmes, selon Sir James Marriott, invoquaient les lois anglaises quand elles étaient en leur faveur. Les marchands finissaient par demander une chambre élective, en renvoyant à leur pétition de 1785.

Le comité rapporta que les marchands avaient traité la question de l'état et des intérêts de la province avec une grande profondeur, beaucoup d'exactitude, une raison éclairée, et soumit leurs recommandations à la considération du gouverneur.

Le comité des terres se prononça contre la tenure féodale, qui était la cause, suivant lui, du peu de progrès qu'avait fait le pays sous le gouvernement français. Il suggérait de la remplacer par le *free and common soccage*, tenure franche anglaise, afin de ne pas éloigner les émigrants anglais de la colonie. Il ajoutait que les seigneurs et les censitaires devaient avoir la faculté de commuer la tenure de leurs terres, pour ne pas en retarder l'établissement, et qu'il fallait introduire la loi de primogéniture pour obliger les cadets de famille déshérités à aller s'établir sur de nouveaux domaines.

L'influence du juge en chef s'était fait sentir à ce comité comme aux autres. Il avait trouvé un appui dans un des principaux seigneurs canadiens. Charles Tardieu de Lanaudière, grand-croix de Saint-Louis, aide de camp du gouverneur et intendant général des voies publiques, était un gentilhomme d'un esprit cultivé. Il avait visité l'Angleterre, où il avait sans doute appris à calculer. Ses seigneuries avaient près de trente-cinq lieues en superficie, et une très-petite portion en était concédée. Il savait que s'il devenait le propriétaire absolu du sol, il triplerait sa fortune, puisqu'il pourrait vendre ou concéder ses terres à tels prix qu'il voudrait; et que s'il perdait par suite des cens et rentes, lods et ventes, droits de banalité et de justice, il couvrirait toutes ces pertes, plus apparentes que réelles, par le prix qu'il exigerait des cultivateurs. Aussi le solliciteur général Williams, consulté par le gouverneur, observa-t-il que si le changement de tenure devait être très-avantageux aux seigneurs, il ne le serait pas autant aux censitaires.

Le rapport du comité fut suivi d'un projet de loi basé sur les recommandations qu'il renfermait. Dès qu'il fut connu, plusieurs Canadiens, parmi lesquels se trouvaient MM. de Bonne, Bedard et de Saint-Ours, firent leurs représentations au gouverneur. Ils dirent qu'ils ne désiraient rien tant que de contribuer au bonheur des cultivateurs, et qu'ils étaient prêts à s'unir à eux pour s'opposer à l'effet d'une innovation qui serait si préjudiciable à leurs intérêts; qu'il n'y avait qu'un seul seigneur, M. de Lanaudière, qui eût sollicité un changement de tenure, et que ses réponses au comité contenaient des insinuations contraires à l'état réel du régime seigneurial en Canada, et renfermaient l'énumération de servitudes humiliantes et antiques qui étaient tombées depuis longtemps en désuétude ou qui avaient été abrogées par la réformation de la coutume introduite dans le pays; que les seigneurs, devenus propriétaires absolus d'immenses étendues de terre, seraient les maîtres de diviser, de concéder ou de vendre ces terres aux conditions les plus dures, et que les cultivateurs seraient privés du droit de les obliger à les concéder en roture.

Ces représentations furent appuyées dans le conseil par Mabane, le rival le plus redoutable de Smith, et firent échouer le projet d'ordonnance.

L
impe
mité
truc
Les
ne v
quel
réun
leur
Le
mais
Cana
miers
plus
leur
la se
insti
muni
des c
moye
réal,
il ass
encor
lettre
phie,
s'adr
math
dait
aux
fut in
rever
chaq
ainsi
par
servi
naire
tion
nités
l'ari

Les travaux du comité de l'éducation étaient peut-être plus importants encore pour l'avenir du pays que ceux des autres comités. Il n'existait en Canada aucun système général d'instruction publique. Il n'y avait d'écoles que dans les villes. Les campagnes en étaient totalement dépourvues, à moins qu'on ne veuille donner le nom d'écoles aux leçons répandues par quelques moines mendians dans leurs tournées rurales, ou à la réunion de quelques enfants par un curé, ami des lettres, qui leur enseignait les premiers rudiments de la grammaire.

Les jésuites faisaient un bon cours d'étude dans leur maison de Québec ; et c'est de leurs classes que sont sortis les Canadiens les plus célèbres dont l'histoire appartient aux premiers temps de nos annales. Mais cet établissement n'existait plus ; et, sans les séminaires, qui changèrent en partie le but de leur institution pour venir en aide à l'éducation, le flambeau de la science se fût entièrement éteint parmi nous. Mais les institutions destinées aux garçons et dues au dévouement et à la munificence ecclésiastique, ne pouvaient répondre qu'aux besoins des cités. Le reste du pays demeurait toujours dépourvu de moyens d'instruction. Le séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, entretenait depuis son établissement une école gratuite, où il assista jusqu'à 300 enfants. La fabrique de cette ville avait encore un collège assez fréquenté, où l'on enseignait les belles-lettres depuis 1773, et l'on commençait à y enseigner la géographie, l'arithmétique et l'anglais. Les propriétaires venaient de s'adresser à l'évêque de Québec pour avoir un professeur de mathématiques et de philosophie. Le séminaire de Québec rendait alors, comme il le fait aujourd'hui, des services éminents aux lettres. Voici ce qu'en dit l'évêque de Québec, qui fut interrogé par le comité : " Le séminaire se soutient de ses revenus, dont l'emploi est soumis à l'inspection de l'évêque, qui, chaque année, examine les comptes de dépense et de recette, ainsi que l'acquit des fondations. Cette maison n'est obligée par ses titres qu'à former de jeunes ecclésiastiques pour le service du diocèse. Cependant, depuis la conquête, le séminaire s'est chargé volontairement et gratuitement de l'instruction publique. Outre la théologie, on y enseigne les humanités, la rhétorique, la philosophie, la physique, la géographie, l'arithmétique et toutes les branches des mathématiques. Il en

est sorti et il en sort tous les jours des sujets habiles pour toutes les sciences, dont ils ont la clef, et capables de faire honneur à leur patrie. Témoin M. de Léry, M. de Salaberry, M. Cugnet, fils, M. Deschesneaux, sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques qui se distinguent dans notre clergé."

L'évêque demanda à l'autorité de faire sortir les troupes du collège des jésuites et d'y établir des classes de droit civil, de mathématiques, de navigation, afin d'y préparer les voies d'une université qu'on établirait plus tard, car il ne croyait pas encore la population assez considérable pour fournir des élèves en nombre suffisant pour occuper des professeurs. " Il y a, observait-il, quatre villes dans la province : une, William-Henri, qui est encore déserte ; une autre, les Trois-Rivières, qui mériterait à peine le nom de bourg. Restent Québec et Montréal, dont le peuple, comme l'on sait, n'est pas fort nombreux."

Le siège épiscopal était alors rempli par M. Hubert, qui avait succédé à M. d'Esglis en 1788. C'est en 1784 que, forcé par son âge et ses fatigues, M. Briand s'était démis de son évêché pour se retirer au séminaire. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, lui avait alors écrit que le Saint-Siège ne pouvait assez reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Église. M. d'Esglis, coadjuteur, était devenu évêque de Québec, et avait pris possession de son siège le 2 décembre. Il avait choisi pour son coadjuteur le supérieur du séminaire, M. Hubert, qui fut nommé évêque d'Almyre par le pape Pie VI en 1785, et sacré à Québec en 1786.

Le coadjuteur de M. Hubert était M. Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, et qui tint une conduite indigne de son rang. Il avait été nommé évêque de Capse *in partibus infidelium* par le pape en 1788, et sacré à Québec en 1789. Le conseil lui fit des questions au sujet de l'éducation. Dans ses réponses, il affecta de parler d'une manière satirique de M. Hubert. Il cita le mandement du grand mufti, par allusion à ce prélat, dont il chercha à tourner les réponses en ridicule. Il était devenu la créature servile des Anglais, autant probablement par égarement d'esprit que par ambition. Heureusement qu'il ne devait point remplir le siège épiscopal ; il mourut en 1794, près de trois ans avant M. Hubert.

Le
de la
école
pliale
gnaie

Ap
son ra

1°

2°

les la
navig
tiques

3°

des ar
des év
toyens

Le c
système
tion de
déjà fa
£1200
religion
pouvai
étaient

Mal
suite ;
des éco
ris du

L'or
avait e
saisit l
point d
les jug
avaient
et les
tion p
imiter
format
bayes

Le comité passa ensuite à l'éducation des filles. Les sœurs de la congrégation de Montréal et de Québec tenaient plusieurs écoles dans les villes et dans les campagnes, où elles se multipliaient. Les religieuses ursulines et de l'hôpital général enseignaient aussi à Québec et aux Trois-Rivières.

Après avoir recueilli tous ces matériaux, le comité présenta son rapport, et proposa d'établir :

1^o Des écoles élémentaires dans toutes les paroisses ;

2^o Des écoles de comté, où l'on enseignerait l'arithmétique, les langues, la grammaire, la tenue des livres, le jaugeage, la navigation, l'arpentage et les branches pratiques des mathématiques ;

3^o Enfin une université pour l'enseignement des sciences et des arts libéraux, formant une corporation composée des juges, des évêques catholiques et protestants, et de seize ou vingt citoyens notables, qui se renouvelleraient à la majorité des voix.

Le comité ajoutait qu'il fallait consacrer au soutien de ce vaste système d'instruction publique, les biens des jésuites, une portion des terres incultes de la couronne, que lord Dorchester avait déjà fait arpenter pour cet objet, enfin une rente annuelle de £1200, léguée par le grand philosophe Boyle pour propager la religion protestante dans les colonies anglaises, legs qu'on ne pouvait plus légalement appliquer aux États-Unis depuis qu'ils étaient devenus indépendants.

Malgré son importance, le rapport du comité n'eut pas de suite ; et une partie des terres qu'on avait destinées au soutien des écoles, fut accordée plus tard à des créatures ou à des favoris du pouvoir.

L'ordre des jésuites, ayant été aboli en 1762, ceux qu'il y avait en Canada ne purent plus se recruter. Le gouvernement saisit l'occasion pour s'emparer de leurs biens. Il ne manqua point d'hommes pour lui conseiller cette spoliation. En France, les jugements qui avaient ordonné la suppression de l'ordre, avaient en même temps décrété que les collèges, les séminaires et les biens consacrés à l'éducation, conserveraient leur destination primitive. En Canada, le gouvernement parut vouloir imiter le système suivi en Angleterre dans le temps de la réformation, alors que les collèges, les monastères, les riches abbayes devinrent la proie d'une foule de courtisans et le prix des

apostasies. Les biens des jésuites canadiens avaient allumé la cupidité de lord Amherst, et George III, dans un moment de libéralité inconsidérée, les lui avait promis. Le collège avait été fermé par l'administration militaire, qui avait renvoyé les élèves en 1776, pour convertir les salles qui servaient aux classes, en salles d'audience, en archives, en magasins de vivres et en prison. Bientôt l'on prit la plus grande partie de l'édifice pour le logement des troupes, laissant le reste, avec la chapelle, aux jésuites qui vivaient encore. Mais lorsque les officiers de la couronne à Londres demandèrent les renseignements nécessaires pour dresser les lettres patentes en faveur de lord Amherst, il s'éleva sur la nature, l'étendue et le caractère de ces biens, des difficultés qui s'accrurent chaque jour et devinrent plus tard insurmontables. Après plusieurs années de recherches en Canada, en Angleterre et en France, le gouvernement, mieux renseigné sur la validité du titre qu'elle s'attribuait, accorda une indemnité à la famille Amherst, et déclara que ces biens resteraient affectés à l'éducation publique. La suppression des jésuites fut signifiée à l'évêque de Québec par le Saint-Siège, mais ne fut pas dévulguée immédiatement. D'après les lois qui régissent les biens ecclésiastiques, c'est à l'évêque que devait passer l'administration des propriétés du monastère supprimé. Au reste le procureur et le solliciteur général Monk et Williams disaient, en 1788, que les jésuites ne pouvaient avoir d'existence civile en Canada et que leurs biens passaient au roi.*

Les rapports des divers comités furent successivement présentés à lord Dorchester, qui les transmit aux ministres en Angleterre, où ils grossirent le nombre immense de pièces de même nature que les investigations sur la colonie avaient déjà produites depuis 1760.

Une grave difficulté s'élevait alors. En 1764, le Canada avait été divisé en deux grands districts, Québec et Montréal. En 1783, lord Dorchester, pour se conformer à une ordonnance du conseil, en donnant une espèce de gouvernement spécial aux émigrés royalistes des États-Unis qui s'étaient établis dans le golfe Saint-Laurent et dans le voisinage du lac Ontario, avait

* Il été publié plusieurs mémoires sur les biens des jésuites en Canada. Entre autres une "Note sur les biens que les jésuites possédaient en Canada, et sur l'affectation que ces biens doivent recevoir aujourd'hui."

érigé
un su
dans
donna
sau e
On vo
cains
étaient
nouve
cet en
côté,
laient
anglai
Ces
gleterr
prépar
système
rial, po
velles
toujour
vernem
journal
tante n
tique.*

* La
à 1792, e
et de piè
recevait
écrits, sig
tif, que s
tribué l'a
passed al
nies, whic
british es
of that la
vernement
tation to
to frustra
the afore
to the ber
du 9 au 1

érigé le territoire qu'ils occupaient en cinq grands départements : un sur le bas Saint-Laurent, qui prit le nom de Gaspé, et quatre dans le Haut-Canada, auxquels, par une singularité étrange, on donna les noms allemands de Lunenburg, Mecklembourg, Nassau et Hesse. Ils embrassaient une vaste étendue de pays. On voulut y porter les lois françaises ; mais les réfugiés américains n'entendaient ni ces lois ni la langue dans laquelle elles étaient écrites : il fallut modifier le régime existant par une nouvelle ordonnance en 1789. Les anglicateurs profitèrent de cet embarras pour essayer encore une fois de faire mettre de côté, comme inexécutable, la loi de 1774, à laquelle ils voulaient absolument se soustraire, et pour demander les lois anglaises.

Ces débats finirent par fixer sérieusement l'attention de l'Angleterre. En 1788 ou 9, au début du grand mouvement qui se préparait en France et ailleurs, les pétitions des partisans du système représentatif furent évoquées par le parlement impérial, pour devenir le sujet de ses délibérations, à la suite de nouvelles requêtes qui venaient de lui être présentées. Il régnait toujours beaucoup d'agitation en Canada sur la nature du gouvernement qui lui convenait, quoique, suivant leur usage, les journaux gardassent un silence presque absolu sur cette importante matière, comme sur tout ce qui avait rapport à la politique.*

* La "Gazette de Québec" contient à peine un article politique de 1783 à 1792, espace de 9 ans ; c'est un recueil d'annonces, de nouvelles étrangères et de pièces officielles. Le "Quebec Herald" n'était guère plus hardi. Il recevait néanmoins des correspondances anonymes ; et c'est dans un de ces écrits, signé *Lepidus*, contre l'établissement d'un gouvernement représentatif, que se trouve le passage suivant sur les motifs auxquels nous avons attribué l'acte de 1774. "It is of public notoriety that the Quebec act was passed about the commencement of the late rebellion in the american colonies, which issued in an extensive and complicated war, that shook the whole british empire and lopt of thirteen provinces ; now the obvious purport of that law was to attach the new king's subjects more firmly to his government. For, when the other provinces took up arms, they had in agitation to invite this colony to accede to the general confederacy ; therefore to frustrate this measure, the british government thought proper to pass the aforesaid act, by which His Majesty's canadian subjects were entitled to the benefit of their own laws, usages and customs." Le "Quebec Herald" du 9 au 16 novembre 1789.

Dans la crainte probablement que l'influence des marchands de Londres ne donnât lieu à quelque décision défavorable aux intérêts canadiens, les habitants de Québec et de Montréal opposés à l'établissement d'une chambre d'assemblée, dressèrent de nouvelles pétitions à lord Dorchester, pour déclarer qu'ils persistaient à demander la conservation des lois françaises et le maintien de la constitution existante. Ils en présentèrent d'autres l'année suivante, dans lesquelles ils se prononçaient avec encore plus de force contre l'introduction des lois anglaises et d'une chambre élective. Dans les pétitions de 1784, ils se plaignaient qu'ils ne jouissaient de leurs lois qu'imparfaitement, et que le conseil, composé au deux tiers d'Anglais, les changeait au gré des désirs ou des intérêts de la majorité de ses membres.

Le parti libéral canadien, réuni au parti libéral anglais, répondit par des pétitions, dans lesquelles il demandait un gouvernement libre. La division des Canadiens en deux sections presque égales, était maintenant distincte, l'une en faveur d'un gouvernement représentatif et l'autre contre. Dans l'une et l'autre section se trouvaient beaucoup de citoyens notables et de grands propriétaires ; mais moins dans le parti libéral que dans le parti conservateur. Les libéraux anglais demandaient seulement l'introduction des lois anglaises qui avaient rapport au jury et au commerce. Les Canadiens ne désiraient qu'une constitution et des réformes favorables à la conservation des lois françaises. Ils pensaient avec raison que ces choses seraient mieux sauvegardées par une chambre, où la majorité serait canadienne, que par le conseil législatif, où la majorité ne l'était pas. Quant au parti anglais, il avait abandonné l'idée de priver les catholiques de leurs droits politiques. Le gouvernement, la majorité des chambres métropolitaines, étaient opposés à cette exclusion depuis la perte des anciennes colonies. Aussi Masères, qui avait montré un fanatisme si exclusif, ne cessa-t-il de dire au parti protestant après 1783, qu'il n'obtiendrait point de constitution libre sans le concours des Canadiens.

Les conservateurs n'eurent pas plutôt appris les représentations des constitutionnels, qu'ils se mirent en mouvement pour répliquer. Les pétitions de Montréal du 22 décembre 1788, furent signées par 2,800 citoyens ; mais celles de Québec ne purent obtenir que 194 signatures, ce qui démontra que cette ville voulait

un ch
pièce
famil
plusi
l'étab
sés ex

T
parle
affaire
année
prom
parve
const
mit s
la mé
quest
fermé
fortifi
positi
et rec
recon
leur c
de la
culab
caine
gés, a
avoué
terre.
idées
contre
toujou
libres
et de
les hu
Le
nada
neur
ment
Cana

un changement. L'inspection des signatures au pied de ces pièces, prouve que toutes les classes de la société et même les familles étaient divisées sur l'importante question du jour, et que plusieurs seigneurs et riches propriétaires anglais, favorables à l'établissement d'une chambre élective en 1774, y étaient opposés en 1788.

Toutes ces requêtes furent successivement soumises au parlement impérial, de 1785 à 1790 ; mais la multiplicité des affaires en fit ajourner la considération jusqu'à cette dernière année. Deux ans auparavant, la chambre des communes avait promis de s'en occuper. L'année suivante, lord Grenville, parvenu au ministère des colonies, avait envoyé un projet de constitution à lord Dorchester, pour que ce gouverneur lui transmitt ses observations. L'indépendance des États-Unis portait la métropole à modifier considérablement sa politique. De graves questions s'agitaient aussi dans son sein. Les Antilles étaient fermées aux États-Unis, en attendant qu'un plan général de fortifications pour leur défense fût fourni par les chambres. L'opposition faisait de grands efforts pour faire révoquer la loi du test et reconnaître en pratique le principe de la liberté de conscience, reconnu par les républicains américains comme une des bases de leur constitution. Le célèbre Wilberforce proposait l'abolition de la traite des noirs, mesure dont les conséquences sont incalculables pour l'avenir des États à esclaves de l'Union américaine ; enfin le gouvernement, abandonnant ses antiques préjugés, avait préparé une constitution pour le Canada dans le but avoué d'attacher les populations franco-catholiques à l'Angleterre. Tous ces projets avaient pour objet, soit de paralyser les idées libérales de la jeune république, soit de se mettre en garde contre son ambition future, soit enfin de lui ouvrir une plaie toujours saignante dans le flanc, en prêchant, du haut des îles libres de l'archipel du Mexique, des doctrines d'affranchissement et de liberté, que le vent de la mer irait ensuite répandre dans les huttes des esclaves américains.

Le projet de constitution reçu par Dorchester, divisait le Canada en deux provinces, contrairement à l'opinion de ce gouverneur qui donna ses raisons au ministre. A l'ouverture du parlement impérial, le roi appela l'attention des chambres sur l'état du Canada et sur la nécessité d'en réorganiser le gouvernement ;

et bientôt après, le chancelier de l'échiquier, M. Pitt, invita les communes à passer une loi pour diviser la province de Québec en deux provinces distinctes, sous les noms de Haut et Bas-Canada, et pour donner à chacune d'elles une chambre élective. " Le projet que j'ai dessein d'introduire est fondé surtout sur le message royal, qui recommande de diviser la province en deux gouvernements. Cette division fera cesser la rivalité qui existe entre les émigrants anglais et les anciens habitants français, laquelle occasionne des dissensions, de l'incertitude dans les lois, et d'autres difficultés d'une moindre importance. J'espère qu'elle pourra se faire de façon à donner à chaque peuple une grande majorité dans la partie qu'il occupe, parce qu'il n'est pas possible de tirer une ligne de séparation parfaite. Les inconvénients qu'on peut craindre de la circonstance que des Canadiens-Français se trouveront compris dans le Haut-Canada, et des émigrés britanniques dans le Bas-Canada, trouveront leur remède dans la législation qui sera établie dans chaque province.

" Je proposerai donc d'établir, à l'instar de la constitution de la mère patrie, un conseil, composé de membres nommés à vie par la couronne ou siégeant en vertu d'un titre héréditaire, que le roi aura le privilège d'attacher à certains honneurs, et une chambre des députés, élus de la manière ordinaire. Toutes les lois et ordonnances actuelles demeureront en force tant qu'elles n'auront pas été changées par les nouvelles législatures. Le pays conservera en conséquence les lois anglaises qui y ont été introduites jusqu'à ce jour, ou celles qu'il voudra garder, et il aura les moyens d'en adopter d'autres s'il le juge à propos. La loi de *l'habas-corpus* a déjà été introduite par une ordonnance de la province; et, comme elle consacre un droit précieux, elle sera maintenue comme loi fondamentale. Ce sont là les points les plus importants de la constitution; mais il y en a d'autres sur lesquels je veux appeler aussi l'attention de la chambre. Il faudra pourvoir au soutien du clergé protestant dans les deux provinces, en le dotant en terres à proportion de celles qui y ont déjà été concédées; et comme dans l'une de ces provinces, la majorité des habitants est catholique, il sera déclaré que la couronne ne pourra sanctionner aucune loi des deux chambres canadiennes, octroyant des terres pour l'usage

des c
ment
beau
gislat
plupa
la ten
qui on
il sera
d'autr
d'emp
provin

Tel
minist
nom d
des ge
serait
trouble
la part

Apr
pétiti
constit
monde
étonné
mêmes
sèrent
leur ag
pes du
chands
à lord
avait é
à la ba
l'intér
les mar
mettait
aux loi

* Il
march
stitution
quaient
le comm

des cultes, sans qu'elle ait été préalablement soumise au parlement impérial. La question des tenures, qui a donné lieu à beaucoup de débats, sera réglée dans le Bas-Canada par la législature locale ; dans le Haut, où les habitants sont pour la plupart sortis de la Grande-Bretagne ou de ses anciennes colonies, la tenure sera libre. Et pour prévenir le retour des difficultés qui ont amené la séparation des États-Unis d'avec l'Angleterre, il sera statué, que le parlement britannique ne pourra imposer d'autres taxes que des droits sur le commerce ; et encore, afin d'empêcher l'abus de ce pouvoir, la législature dans chaque province pourra-t-elle disposer du produit de ces impôts."

Telles sont les paroles mémorables par lesquelles le premier ministre de la Grande-Bretagne annonça aux Canadiens, au nom de son pays, que leur nationalité, conformément au droit des gens, serait respectée ; et que, pour plus de sûreté, le Canada serait divisé en deux provinces, afin qu'ils pussent jouir sans trouble de leurs lois et de toutes leurs autres institutions dans la partie qu'ils occupaient.

Après l'introduction du projet de loi annoncé par Pitt, les pétitionnaires anglais qui avaient demandé un gouvernement constitutionnel, et qui comptaient donner le change à tout le monde, aux ministres, à l'Angleterre et aux Canadiens, furent étonnés de ses dispositions, surtout de celles qui donnaient les mêmes droits électoraux aux hommes des deux races ; ils brisèrent leur masque et se montrèrent furieux. Ils chargèrent leur agent à Londres de protester hautement contre les principes du projet, contre lesquels s'élevèrent aussi quelques marchands de la métropole. Adam Lymburner avait déjà transmis à lord Grenville un plan de représentation, mais si outré qu'il avait été aussitôt rejeté. Le parti de l'opposition fut entendu à la barre des communes. Il appuya principalement sur ce que l'intérêt britannique était sacrifié, et sur les inconvénients que les marchands et les colons anglais allaient éprouver, si l'on mettait la législation entre les mains des Canadiens, si attachés aux lois françaises.*

* Il fut en même temps présenté une requête de la part de quelques marchands de Québec pour prier les chambres de rejeter la nouvelle constitution, attendu qu'après en avoir pesé toutes les conséquences, ils craignaient qu'elle ne fût la source d'une infinité d'embarras et de maux pour le commerce.

Ce parti, qui était hostile aux Canadiens et qui avait voulu les faire exclure de la représentation en 1774, sous prétexte qu'ils étaient catholiques, s'étant vu obligé, après la révolution américaine, d'obtenir leur concours dans la demande d'une chambre élective pour avoir quelque chance de succès, s'était rapproché d'eux dans le but d'obtenir leurs signatures. Il se proposait de faire agir ensuite les sympathies anglaises pour se faire donner la prépondérance en tout, comme il l'avait eue jusque-là. Lorsqu'il apprit qu'on voulait diviser le Canada en deux provinces, il reconnut, mais trop tard, qu'il avait manqué son but, que la domination qu'il avait rêvée ne serait pas complète, et qu'enfin sa longue dissimulation était peine perdue. "La loi, dit M. Powys, leur avocat dans les communes, ne satisfera pas ceux qui désirent une chambre, parce qu'elle ne la leur donne pas." Les conservateurs canadiens raillèrent les constitutionnels sur leur alliance avec leurs prétendus amis. On se contenta de leur répondre que si l'on avait montré une bonne foi, peut-être trop crédule, on n'était pas solidaire de la mauvaise foi de ses alliés, et qu'au reste on avait ce qu'on désirait.

A la troisième lecture du projet, lord Sheffield présenta en opposition une nouvelle requête de Lymburner, qui se donnait pour l'agent des Canadiens dits constitutionnels, preuve du danger qu'il y a de charger de missions politiques des hommes dont les sentiments et les intérêts ne sont pas parfaitement en harmonie avec ceux de leurs commettants. Mais ces oppositions furent vaines.

Après quelques amendements, dont l'un avait pour objet d'augmenter le nombre des représentants, la loi passa sans division dans les deux chambres.

Elle reçut l'assentiment de l'illustre Burke. "Essayer, dit cet homme d'État, d'unir des peuples qui diffèrent de langue, de lois et de mœurs, est un projet absurde. C'est semer des germes de discorde, toujours fatals à un nouveau gouvernement. Que la constitution soit prise dans la nature de l'homme, la seule base solide de tout gouvernement."

Fox, comme membre du parti whig, auquel appartenait le commerce, se prononça contre la division de la province; mais dominé par ces grands principes qui se plaisent surtout chez les esprits élevés et généreux, il proposa que le conseil législatif fût.

électi
mérit
comp
cette
vier à
Breta
conser
tants
Améri
C'es
sur les
malheu
Burke
talents
serrer
premie
au cont
allusion
tournur
se crut
plaignit
froidisse
sa échap
temps e
donner l
que mor
sultat, j'
de la pru
la const
avait po
les suite
ami; no
avec une
quer; m
voir prof
et il fais
qui se m
son cœur

électif, parce qu'il n'y avait point de noblesse ou de corps qui méritât ce nom en Canada, et que la chambre représentative fût composée de cent membres. " Il est important, observa-t-il, que cette colonie, susceptible de liberté et de progrès, n'ait rien à envier à ses voisins. Le Canada doit rester attaché à la Grande-Bretagne par la volonté de ses habitants : il est impossible de le conserver autrement. Mais pour cela il faut que les habitants sentent que leur situation est aussi heureuse que celle des Américains."

C'est dans le cours de ces débats que les digressions de Burke sur les idées révolutionnaires de la France, amenèrent une de ces malheureuses disputes qui divisent à jamais deux anciens amis. Burke et Fox étaient liés d'amitié depuis l'enfance ; leurs grands talents oratoires, leur vaste intelligence, n'avaient fait que resserrer l'affection qu'ils se portaient mutuellement. Mais le premier avait pris en haine la révolution française ; le second au contraire l'avait embrassée avec ardeur, et il y fit quelque allusion en discutant la loi relative au Canada. Par une de ces tournures imprévues que les discussions prennent parfois, Burke se crut desservi par son ami sur une question d'ordre, et s'en plaignit avec amertume. Il fit des reproches à Fox sur le refroidissement qu'il apercevait en lui depuis longtemps, et laissa échapper ces paroles : " Il est sans doute indiscret en tout temps et surtout à mon âge, de provoquer des inimitiés ou de donner lieu à mes amis de m'abandonner ; néanmoins, s'il faut que mon attachement à la constitution britannique ait ce résultat, j'en courrai les risques. Soumis aux dictées du devoir et de la prudence publique, je ne cesserai point de dire : Repoussez la constitution française !" Fox lui ayant répondu qu'il n'y avait point d'amis perdus, Burke repartit : " Allez, je connais les suites de ma conduite : j'ai rempli un devoir au prix d'un ami ; notre amitié est rompue." Il parla encore longtemps avec une extrême chaleur. Fox se leva ensuite pour s'expliquer ; mais il était si ému qu'il fut plusieurs minutes sans pouvoir proférer une parole. Il avait le visage baigné de larmes, et il faisait vainement des efforts pour exprimer des sentiments qui se manifestaient assez pour faire connaître la sensibilité de son cœur.

Toute la chambre, vivement impressionnée par cette scène, observa un religieux silence jusqu'à ce qu'enfin Fox, ayant vaincu son émotion, put donner cours aux expressions les plus touchantes. Mais ce fut en vain, la blessure était profonde, et ces deux amis restèrent à jamais désunis.

La loi fut aussi poursuivie dans la chambre des lords par des pétitions contre plusieurs de ses clauses, et deux avocats furent employés par le parti de l'opposition pour faire triompher ses principes d'exclusion ; mais il eut encore moins de succès dans cette chambre que dans les communes. " On a appelé préjugé, dit lord Grenville, l'attachement des Canadiens à leurs coutumes, à leurs lois, à leurs usages, qu'ils préfèrent aux lois anglaises. Je crois qu'un pareil attachement mérite un autre nom, car, suivant moi, il est fondé sur la raison et sur quelque chose de mieux que la raison : il est fondé sur les sentiments les plus nobles du cœur humain."

Le roi, qui de tous les Anglais était celui qui montrait le plus de sympathie pour les Canadiens, remercia les deux chambres, dans son discours de prorogation, d'avoir passé une loi pour leur donner une constitution.

Par cette loi, le Canada se trouvait à son quatrième gouvernement depuis 31 ans. Loi martiale de 1760 à 1763 ; gouvernement militaire de 1763 à 1774 ; gouvernement civil absolu de 1774 à 1791 ; et enfin gouvernement tiers-parti électif à commencer en 1792. Sous les trois premiers régimes, le peuple ne fit que changer de tyrannie. Quant au dernier régime, on doit attendre qu'il soit mis en pratique pour le juger ; car l'expérience seule peut en faire connaître les avantages et les défauts, d'autant plus que le succès doit dépendre de l'esprit dans lequel la colonie et la métropole, appelées à le mettre en œuvre, rempliront leur mission.

Après avoir divisé le Canada en deux provinces, et désigné les lois qui devaient subsister dans chacune d'elles, la nouvelle constitution portait que tous les fonctionnaires publics, en commençant par le gouverneur, resteraient à la nomination de la couronne et seraient amovibles à sa volonté ; que le libre exercice de la religion catholique et la conservation des droits et dîmes accoutumés étaient garantis ; que les protestants seraient tenus de dîmes semblables envers leurs ministres ; que le roi aurait la fa-

culté
terre
fices
était
code
que
d'au
le Ha
memb
les pr
louis
villes,
annu
ces de
troisiè
les ac
lement
convoc
serait
Un
gouver
d'appel
Telle
imperfe
donnait
voix po
obliger
Le H
nous n'
de retra
s'étende
toire son
A l'ép
la popul
âmes, d
rieure ;
âmes à
terre en
69,000

culté d'affecter au soutien de l'Église anglicane le septième des terres incultes de la couronne, et de nommer aux cures et bénéfices de cette Église; que le droit de tester de tous ses biens était conféré d'une manière absolue à chaque citoyen, et que le code criminel anglais était maintenu comme loi fondamentale; que dans chaque province seraient institués: 1^o un conseil d'au moins quinze membres dans le Bas-Canada, et sept dans le Haut; et 2^o une chambre d'assemblée d'au moins cinquante membres dans le Bas-Canada, et seize dans le Haut, élus par les propriétaires d'immeubles de la valeur annuelle de deux louis sterling dans les collèges ruraux, de cinq louis dans les villes, et par les locataires de ces mêmes villes payant un loyer annuel de dix louis; que la confection des lois appartiendrait à ces deux chambres et au roi ou à son représentant, formant la troisième branche de la législature et ayant droit de *veto* sur les actes des deux autres branches; que la durée des parlements n'excéderait pas quatre ans; que la législature serait convoquée au moins une fois tous les ans, et que toute question serait décidée à la majorité des voix.

Un conseil exécutif, nommé par le roi, fut institué pour le gouverneur, avec pouvoir de remplir les attributions de cour d'appel en matière civile.

Telle fut la constitution de 1791. Malgré ses nombreuses imperfections, dont quelques-unes étaient fondamentales, elle donnait un gouvernement dans lequel le peuple avait une voix pour faire connaître au moins les abus, s'il ne pouvait pas obliger absolument l'exécutif à les redresser.

Le Haut-Canada, se trouvant de ce moment séparé du Bas, nous n'en suivons point l'histoire, l'objet de cet ouvrage étant de retracer celle du peuple canadien-français, dont les annales s'étendent ou se restreignent, selon que les limites de son territoire sont reculées ou resserrées par la politique métropolitaine.

A l'époque de l'introduction du gouvernement constitutionnel, la population du Canada pouvait se monter à environ 135,000 âmes, dont 10,000 étaient répandues dans la province supérieure; la population anglo-canadienne n'était que de 15,000 âmes à peu près. Il y avait 1 million, 570 mille arpents de terre en culture. En 1765, la population blanche était de 69,000 âmes, et l'on comptait un peu plus de 7,000 sauvages.

Il y avait 955,754 arpents de terre exploités, divisés en 110 paroisses, outre les villes.* La population franco-canadienne s'était doublée tous les trente ans depuis 1679. Elle était, à cette dernière époque, de 9,400 âmes; en 1720 de 24,400 âmes, et en 1734 de 37,200 âmes. Elle ne doubla pas entre 1734 et 1765 à cause des pertes qu'entraînèrent les guerres qui remplirent une grande partie de cette période, et de l'émigration des Canadiens qui passèrent en France à la suite de la conquête. Après 1763 la population reprit sa marche progressive et rapide.

Le commerce du Canada avait augmenté dans la même proportion. C'est en 1790 qu'on rétablit l'ancienne division de la province en trois districts ou départements. La haine aveugle pour tout ce qui était français, avait fait abolir sans aucun motif le gouvernement des Trois-Rivières; il fut rétabli sous le nom de district par une ordonnance du conseil législatif, car les divisions territoriales s'imposent souvent elles-mêmes.

L'octroi d'une constitution libre fut fêté à Québec par un grand banquet. Il se forma une association qui se donna, suivant l'usage du temps, le nom de club constitutionnel, et dont le but était principalement de répandre les connaissances politiques dans le pays. Il s'assemblait toutes les semaines, et discutaient les questions politiques, commerciales, scientifiques et littéraires. Un résumé de la constitution fut publié sous ses auspices, avec des notes explicatives pour la rendre plus intelligible au peuple. L'instruction publique, l'hérédité de la noblesse, l'amélioration de l'agriculture, les qualités nécessaires à un représentant du peuple, devinrent des sujets de discussion qui excitèrent un moment l'enthousiasme; on vit des instituteurs offrir leurs services pour instruire les enfants du peuple gratuitement. Mais cette ardeur se ralentit peu à peu, et ne donna pas plus de hardiesse à la presse, qui gardait toujours le silence sur les affaires publiques. C'est à peine si l'on osait publier des opinions bien innocentes dans des correspondances anonymes. C'est ainsi que "la Gazette de Montréal" de Mesplet rapporte, sans oser mentionner le lieu du banquet ni les noms des assis-

* Lettre du général Murray aux lords-commissaires du commerce et des plantations. "Maisons habitées, 9,722; bœufs, 12,546; vaches, 22,724; jeunes bêtes à cornes, 15,039; moutons 27,064; cochons, 28,976, et chevaux 12,757."—En 1761, la population n'était que de 60,000 âmes, d'après le recensement fait par ordre de ce général.

tants
par d
après
L'a
La
La
La
La
La
La
La
contra
L'a
abusif
sonnel
D'a
l'esprit
Arr
rière.
poque
Depuis
se sont
mine, l
taire, l
et des
multan
d'un d
jeune,
pêtes s
l'Amér
les flots
blié par
être un
dont il
battu s
il s'est
découra
résignat
dèle à l

tants, que dans cette ville la nouvelle constitution avait été fêtée par de jeunes citoyens. Entre les toasts qui furent portés après le toast au roi, l'on remarque les suivants :

L'abolition de la tenure féodale,

La liberté civile et la liberté religieuse,

La liberté de la presse,

La liberté et l'intégrité des jurés,

La révolution de France,

La révolution de Pologne,

La révocation de l'ordonnance des milices,

La révocation de toutes les ordonnances qui peuvent être contraires à la liberté individuelle,

L'abolition du système des investigations, parce qu'il est abusif, funeste et qu'il produit des inimitiés et des haines personnelles.

D'après ces démonstrations, l'on peut se faire une idée de l'esprit qui animait déjà les citoyens à cette époque.

Arrêtons-nous ici pour reporter un instant nos regards en arrière. Nous sommes parvenu à la fin du 18^e siècle et à l'époque de l'introduction du régime représentatif en Canada. Depuis 1755, toutes les calamités qui peuvent frapper un peuple, se sont réunies pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations, la conquête, le despotisme civil et militaire, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tous les maux enfin se sont appesantis simultanément ou successivement sur notre pays dans l'espace d'un demi-siècle. On devait croire que le peuple canadien, si jeune, si petit, disparaîtrait dans ces longues et terribles tempêtes soulevées par les plus grandes nations de l'Europe et de l'Amérique, et que, semblable à l'esquif qui s'engloutit dans les flots, il ne laisserait aucune trace après lui. Abandonné, oublié par la mère patrie, pour laquelle son nom est devenu peut-être un remords; connu à peine du reste des autres nations, dont il n'a pu exciter les puissantes sympathies, il a combattu seul toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs, vaincus et découragés. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais un moment cessé d'espérer. Fidèle à la religion de ses pères, révérent les lois qu'ils lui ont

laissées en héritage, et chérissant la langue dont l'harmonie à frappé son oreille au berceau, cette langue qu'adoptent de nos jours les grands philosophes et les diplomates étrangers, pas un seul Canadien-Français, de père et de mère, n'a encore, dans le Bas-Canada, désavoué ces trois grands symboles de sa nationalité, sa langue, ses lois et sa religion.

Le changement de gouvernement à la conquête, amena un changement radical dans le personnel des fonctionnaires publics. Le commerce tout entier tomba entre les mains des vainqueurs. Les marchands et les fonctionnaires anglais, perdus au milieu de l'ancienne population, se donnèrent la main pour se soutenir. Ils concertèrent la destruction de la langue, des lois et des coutumes des Canadiens, comme le moyen le plus prompt et le plus sûr de dominer ce peuple et de l'exploiter. Ils pensaient que cela serait d'autant plus facile à faire, qu'il était, à cause de sa religion même, privé de tout droit politique. La proclamation de 1763 sembla d'abord favoriser leurs vues, mais lorsque, conformément à l'une des clauses de cette proclamation, il fallut convoquer une assemblée représentative, et que l'on vit le parti protestant insister sur l'application rigoureuse de la loi anglaise, d'après laquelle les catholiques ne pouvaient être ni électeurs ni éligibles, le gouverneur recula devant l'idée de placer le pouvoir législatif entre les mains de deux à trois cents aventuriers, la plupart d'un caractère extrêmement équivoque. Les fonctionnaires se soumièrent en silence; mais le commerce, plus indépendant de l'autorité, murmura contre ce qu'il regardait comme une faiblesse. De ce moment le lien qui unissait les fonctionnaires à leurs compatriotes, se relâcha; les premiers, se conformant à la politique que leur dictait la métropole, devinrent en apparence plus modérés; et les seconds cherchèrent par leur violence à en imposer à la métropole, où ils trouvaient toujours des échos, grâce à leurs relations commerciales. Mais la révolution américaine vint à son tour les éloigner du but qu'ils voulaient atteindre.

La loi de 1774, passée pour attacher les Canadiens à l'empire, rétablit les lois françaises et mit ce peuple, pour ses droits politiques, sur le même pied que les Anglais, qui, voyant leur domination s'évanouir, firent des efforts incroyables pour s'y opposer. Les fonctionnaires trouvèrent la nouvelle constitution ad-

mira
la pl
char
char
qui e
patro
étaie
Cana
droits
tution
ne po
ment
Ce ne
des n
égard
1791
cussio
faire n
terro,
clergé
de ma
bre de
chamb
points,
était p
Cett
chamb
second
res pu
d'intér
Ils f
améric
par leu
qui les
faire p
jorité n
donner
l'habea
membro